

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4149 du Jeudi 27 Octobre 2022 - 70^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 945.49.69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

NOTRE JOURNAL A 70 ANS

POINTE-NOIRE

Anatole Collinet Makosso sur le site de la future université publique



Le Premier ministre et sa délégation (P.5)

FINANCES PUBLIQUES

La CNTR dénonce le manque de transparence

(P.13)

FESTIVAL TUSEO A L'IFC

Le 15^e rendez-vous international du rire se tient du 27 au 29 octobre à Brazzaville



OUVERTURE DE L'ANNEE ACADEMIQUE AU CERC



Mgr Urbain Ngassongo a animé la conférence inaugurale

L'évêque de Gamboma pendant la conférence (P.11)

EDITORIAL

Tchad : des lendemains incertains





B.P. 711
Pointe-Noire - Congo
Tél.: (+242) 222 94 00 52
Fax: (+242) 222 94 20 42
E-Mail: info@papn-cg.org
Web: www.papn-cg.org

République du Congo
Unité* Travail* Progrès

AVIS AUX USAGERS N° 011/2022

Conformément au Code ISPS et dans le cadre des mesures de contrôle d'accès au Port Autonome de Pointe-Noire, il est demandé à tous les Usagers et à toutes Administrations de bien vouloir transmettre leur demande de badges pour le compte de l'année 2023, à compter du 5 novembre 2022. Le présent avis prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Pointe-Noire, le 14 octobre 2022.

Le Directeur Général du Port Autonome de Pointe-Noire.

Séraphin BHALAT.

Ampliations:
- Large Diffusion

INVESTIR S.A. (Bureau de change et transfert d'argent)
Société anonyme avec conseil d'administration au capital de 290.000.000 FCFA
Siège social: 155 boulevard du Général De Gaulle, centre-ville Pointe-Noire
Tél: 05-550-40-11 / 06-915-32-08

INSERTION LEGALE (RAPPEL)

Aux termes d'un acte reçu par Maître Francois Den LOUBOTA, notaire à Pointe-Noire, en date 1er septembre 1995, il avait été constitué une société anonyme dénommée INVESTIR, dont les caractéristiques actuelles suivent:

Forme: Société anonyme avec conseil d'administration

Capital: 290.000.000 FCFA;

Objet:

- Toutes opérations de change, de commissions, de courtage, d'arbitrage, de gestion de patrimoine, d'investissement et de capitalisation retraite, les opérations de transferts de fonds,

- La participation à toutes émissions, souscriptions et soumissions, émissions d'emprunts de sociétés financières, commerciales, industrielles, minières, agricoles

- La réalisation des études prospec-

tives en macro et micro-économie.

- Et en général, toutes opérations sur valeurs mobilières,

Durée: Quatre vingt dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au R.C.C.M.

Directeur Général: KIMANGOU DIAMBOU MAKOUANGOU Joël

Présidente du Conseil d'Administration: MBOKI Martine Evelyne Marie Odette.

R.C.C.M.: CG-PNR-01-2005-B14-00036

N.I.U.: M21000000171002T

Fait à Pointe-Noire,
le 18 octobre 2022

Pour insertion

**Dr Joël KIMANGOU DIAMBOU
MAKOUANGOU**

Administrateur Directeur Général

OFFICE NOTARIAL NIATI-TSATY
Tél.: (+242) 05 549 29 00/06 444 52 48 - E-mail: etudeniati@yahoo.fr
Boulevard du Général Charles de Gaulle - en face de la Pharmacie Croix du Sud, Centre-ville,
B.P.: 1707 - Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO

IMEX PHARMA

Société Anonyme Unipersonnelle
Au capital de: 10.000.000 F. CFA
Siège social: Pointe-Noire, Tchikobo, Zone Roc, villa 711, Maison sans Frontière, B.P.: 885.
RCCM: CG-PNR-01-2017-B15-00021
REPUBLIQUE DU CONGO

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'un procès-verbal reçu en la forme authentique par Maître Serge Chancel NIATI-TSATY, Notaire en la résidence de Pointe-Noire, en date du 03 mai 2022, enregistré au domaine des timbres à Pointe-Noire Centre sous le Folio: 083/18 N°4029 le 04 mai 2022; l'actionnaire unique décide de modifier l'objet social. La société a désormais pour activités:

- Publicité;
- Représentation et promotion des spécialités pharmaceutiques;
- Vente de consommables, matériels et dispositifs médicaux;

- Vente des gels hydroalcooliques et produits parapharmaceutiques;
- Et, éventuellement, toute les opérations et services autorisés par la réglementation.

Dépôt légal: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, enregistré sous le numéro de la formalité au registre d'arrivée: GG-PNR-01-2022-M-01104 le 15 septembre 2022.

Pour annonce,

Maître S. Chancel NIATI-TSATY, Notaire.

OFFICE NOTARIAL NIATI-TSATY
Tél.: (+242) 05 549 29 00/06 444 52 48 - E-mail: etudeniati@yahoo.fr
Boulevard du Général Charles de Gaulle - en face de la Pharmacie Croix du Sud, Centre-ville,
B.P.: 1707 - Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO

IMEX ENVIRONNEMENT «IE-SAS»

Société par Actions Simplifiée, Au capital de 50.000.000 F.CFA
Siège social: Pointe-Noire, Zone Industrielle Portuaire, à côté de la Société DIETSMANN, Boulevard Loango, B.P.: 885.
RCCM: CG-PNR-01-2014-B14-00351, REPUBLIQUE DU CONGO
NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT, D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL ET RECONDUCTION DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

ANNONCE LEGALE

Aux termes d'un Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire reçu en la forme authentique par Maître Serge Chancel NIATI-TSATY, Notaire en la résidence de Pointe-Noire, en date du 28 juin 2022, enregistré au domaine des timbres de Pointe-Noire Centre sous le Folio: 128/6 N°5943, en date du 11 juillet 2022; les associés ont décidé de nommer les personnes ci-après désignées aux fonctions suivantes:

- Monsieur DIBAKALA Geoffroy Michel est nommé en qualité de nouveau Président de la société, pour une durée de quatre (4) ans;
- Monsieur PARAGO Francesco est nommé en qualité de Direc-

teur Général de la société, pour une durée de quatre (4) ans; - Monsieur LOCKO MILANDOU Reginald est nommé en qualité de Directeur Général Adjoint de la société, pour une durée de quatre (4) ans.

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 18 juillet 2022, sous le numéro CG-PNR-01-2022-D-00641.

Pour annonce,

**Maître S. Channel NIATI-TSATY.
Notaire.**

ASSEMBLEE NATIONALE

Vent de fronde chez les députés?

Les candidats investis du Parti congolais du travail (PCT) aux élections législatives de juillet 2022 ont été pour la plupart élus dans leurs circonscriptions. Parmi eux, les ministres, les conseillers du Chef de l'Etat, les Haut-commissaires et quelques personnalités politiques. Un bon nombre a fait part de leur incompatibilité.

Comme des loups affamés, ils étaient tous allés à l'assaut des électeurs pour solliciter leurs suffrages. La campagne électorale avait mis au grand jour les méthodes peu démocratiques des uns et des autres. L'intolérance a surgi et l'argent a joué un rôle déstabilisateur.

Si au Sénat, l'enjeu n'est pas trop politiquement déterminant; il l'est plutôt à l'Assemblée nationale où la majorité demeure donc d'une importance indéniable pour le bon fonctionnement des Institutions.

Une chose est vraie, il y a eu un foisonnement de ministres qui se sont déclarés candidats. Plus de trente étaient en lice pour les élections législatives. L'engouement à se présenter aux législatives était plus grand que leur motivation à siéger.

Il se dégage pour cela une impression qu'au Congo, les nominations politiques valent mieux. Par le passé, il y avait des circonscriptions électorales qui, à mi-mandat, n'ont plus eu de représentants à l'Assemblée nationale. Certains députés suppléants siégeant, ont trouvé la mort, leur siège est resté vacant, parce que le ou les titulaires ont choisi de rester au

Gouvernement plutôt que de rejoindre l'hémicycle, en porte à faux avec la loi électorale.

Rien ne justifie ce refus. Les députés sont élus au suffrage universel direct au même titre que le Président de la République. Pour cela, ils sont des députés nationaux, et non pas seulement de leurs circonscriptions. Ça, c'est la vérité sur le papier. La réalité est toute autre.

Le député est la seule autorité des pouvoirs publics à être directement et régulièrement en contact avec les populations, dans la dure réalité de leur vie quotidienne. Aujourd'hui, la fonction parlementaire est dévoyée. Elle se trouve au cœur d'un enjeu politique budgétaire, par la faute de l'Etat.

D'où l'engouement constaté lors des élections. ministres, conseillers du Chef de l'Etat, Haut-commissaires et autres personnalités politiques, indépendants et surtout, beaucoup d'enfants des dignitaires du pays, veulent tous être députés. En témoignent les dernières législatives et locales.

Bien que la loi électorale n'interdise pas aux membres du Gouvernement d'être des candidats, le principe du cumul de fonctions appliqué aux direc-



Les parlementaires

teurs généraux de la SNPC et de la CNSS ne devrait-il pas aussi l'être pour les ministres?

Ils se présentent pour ne pas siéger. C'est donc à titre conservatoire qu'ils sont candidats, pour qu'en cas de limogeage, il n'y ait pas trop de déséquilibre dans leur vie quotidienne puisqu'ils vont continuer à percevoir des privilèges parlementaires quand ils vont retrouver de plein droit leur siège à la fin de l'incompatibilité.

Pour cette 15^e législature, 35 cas d'incompatibilité ont été introduits au bureau de l'Assemblée nationale par 21 ministres sur les 37 que compte le Gouvernement. Parmi eux: Anatole Collinet Makosso, Firmin Ayessa, Pierre Mabilia, Jean Jacques Bouya, Gilbert Ondongo, Raymond Zéphirin Mboulou, Bruno Jean Richard Itoua, Thierry Lézin Mougalla, Jean-Marc Thystère-Tchi-

caya, Honoré Sayi, Aimé Ange Wilfrid Bininga, Josué Rodrigue Ngouonimba, Arlette Soudan-Nonault, Rosalie Matondo, Denis Christel Sassou-Nguesso, Emile Ouesso, Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes, Ghislain Thierry Maguessa Ebome, Inès Néfer Bertille Ingani, Ludovic Ngatsé, Hugues Ngouélondélé, Juste Désiré Mondélé.

Les Haut-commissaires, Charles Ngafouomo, Hellet Matson Mampouya et Rigobert Maboundou; les conseillers du Chef de l'Etat, Laurent Tongo, Claudia Ikia Sassou-Nguesso, Blandine Nianga, Adélaïde Mougany et Arcène Niamba, ainsi que les personnalités comme Denis Auguste Marie Gokana, Vadim Osdet Mvouba, Zacharie Mokemo, Rodrigue Malanda-Samba, Oscar Otoka, ont refusé de siéger.

KAUD

ENERGIE

Un plan global, pour résoudre les problèmes énergétiques de l'Afrique

Après le coup d'essai de 2021, la ville de Cape Town, en Afrique du Sud, a, une nouvelle fois de plus, abrité la Semaine africaine de l'énergie (Africa energy week). L'acte 2 du plus important événement énergétique pour l'Afrique s'est déroulé du 18 au 21 octobre 2022. Le Congo y était représenté par le ministre des Hydrocarbures, président de la conférence ministérielle de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), Bruno Jean-Richard Itoua.

Organisée par la Chambre africaine de l'énergie, dont le président exécutif est le Camerounais N.j Ayuk, cette rencontre était placée sous le thème: «Explorer et investir dans l'avenir énergétique de l'Afrique, tout en créant un environnement favorable». Elle a réuni les leaders africains de l'énergie et les parties prenantes au niveau mondial, lesquels ont eu un dialogue intense sur le secteur énergétique africain. En termes de chiffres, au total plus de 5000 participants, plus de 175 conférenciers internationaux et plus de 21 ministres issus d'Afrique et du reste du monde ont pris part à l'événement. Au menu: des tables rondes, des forums d'investisseurs, des fonctions de réseautage et des cérémonies de signature d'accords couvrant l'ensemble du secteur et de la chaîne de valeur de l'énergie en Afrique. Pour Bruno Jean Richard

Itoua, le moment est venu d'aller vers un plan global pour l'Afrique, pour résoudre les problèmes énergétiques de ce continent. «Nous aurons, d'ici-là, la Cop27. L'Afrique doit être le point de départ pour avoir un plan énergétique africain. Et c'est important d'avoir une voix africaine, une seule voix, pour dire ce que nous pensons, ce que nous voulons, ce que nous souhaiterions pour nos populations. En utilisant nos chercheurs, et spécialement dans le domaine de l'huile et du gaz, ça n'a pas de sens d'avoir autant de chercheurs dans le domaine de l'huile et du gaz et d'exporter ces ressources, et justement, et que cela ne serve qu'à développer les pays à l'étranger, et que nous sommes en train de voir les mêmes valeurs, 600 millions de personnes qui n'ont pas accès à l'énergie, ça n'a pas de sens d'avoir autant de gaz à disposition. Chaque



Le ministre des Hydrocarbures pendant le forum

jour, nous sommes en train de découvrir des pays qui ont des ressources gazières, je pense que le dernier pays qui a découvert cela, c'était la Namibie, il y avait la Côte d'Ivoire, le Sénégal, et ainsi de suite. Ayant de pleines potentialités en gaz, et nous sommes toujours en train de dire que nous avons 900 millions de personnes qui n'ont pas accès au gaz de cuisson. Il est important de faire un progrès, de façon à pouvoir affronter la sécurité énergétique et de réellement trouver des solutions à ces problèmes de pauvreté énergétique», a affirmé le ministre congolais, à l'ouverture de la cérémonie. Un moment qui a été également marqué par l'intervention en visio-conférence des

Présidents ougandais, Yoweri Museveni, et mozambicain, Filipe Nyusi.

L'un des faits marquants de la deuxième édition de la Semaine africaine de l'énergie a été la remise du Prix Mohammed Barkindo (du nom de l'ancien secrétaire général de l'OPEP, de nationalité nigériane, décédé quelques mois après la fin de son mandat) au ministre Bruno Jean Richard Itoua. Ce, pour ses œuvres dans le secteur des hydrocarbures. Cette distinction lui a été décernée par le secrétaire général de l'OPEP, le Koweïtien Haitham Al-Ghais.

Véran Carrhol YANGA

Editorial

Tchad : des lendemains incertains

La transition qui vient de s'engager au Tchad s'annonce sous des auspices inquiétants. Vendredi de la semaine dernière, le sang a encore coulé à Ndjaména. Comme toujours dans nos pays, au lendemain d'une manifestation de la société civile ou de l'opposition, les questions fusent de partout : était-ce une manifestation de protestation contre le maintien au pouvoir du général Mahamat Idriss Deby, ou bien une tentative d'insurrection armée comme le soutient le gouvernement ? Le bilan est-il de 50 morts comme le soutient le gouvernement, ou de 80 comme l'affirment certaines ONG ? Quelques jours seulement après la fin chahutée d'un Dialogue national censé ramener la paix et la réconciliation, cette répression annonce-t-elle les couleurs du futur que le Tchad veut ? De quel souffle ce pays voisin pourra-t-il encore espérer s'inspirer pour recoller les morceaux d'une société fragmentée depuis des années, surtout avec une opposition dont l'action a conduit à la mort – «au front»- du maréchal Deby ? Surprenante est la posture du Premier ministre hier farouche opposant, aujourd'hui fervent défenseur du régime en place : jusqu'où ? Ces questions se posent ; il y en a d'autres.

L'Afrique centrale semble avoir pris la mesure des risques d'une conflagration dans la sous-région, à partir d'un pays-clé pour sa stabilité. La rencontre de la CEEAC cette semaine à Kinshasa, entre les chefs d'Etat et leur homologue du Tchad, semble indiquer que nos Chefs d'Etat tiennent les extincteurs à portée de main. Avec un Cameroun, clé économique de notre zone, lacéré à son flanc ouest griffé par une rébellion linguistique, un embrasement de la région serait la dernière chose à nous souhaiter. Sans parler des vautours djihadistes qui, sous les noms comme Boko Haram, semblent prendre plaisir à verser le sang, enlever les jeunes filles, détruire les églises, des villages ou des champs pour un avenir qu'ils promettent meilleur sous l'œil sévère de Dieu.

Albert S. MIANZOUKOUTA

NECROLOGIE

Décès le lundi 24 octobre 2022 de la Vénérable Joséphine Moutou Bayonne



PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT

Des chèques pour 10 jeunes entrepreneurs congolais !

Ils sont 10 jeunes entrepreneurs congolais à avoir pris possession de leur chèque, vendredi 21 octobre 2022 à Brazzaville. C'est un appui de la CONFEJES (Conférence des ministres de la Jeunesse et des sports de la Francophonie) à travers le Programme de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes qui s'inscrit dans la volonté d'accompagner les Etats membres dans leurs efforts permanents à endiguer le chômage des jeunes.

Un soulagement pour les jeunes bénéficiaires qui attendaient ce moment depuis quatre mois. Après avoir été soumis à la formation des formateurs des jeunes sur les outils du programme pour la promotion d'entrepreneuriat des jeunes organisée en juin dernier à Brazzaville par le ministère en charge de la Jeunesse en partenariat avec la CONFEJES. Leurs projets, soumis à la CONFEJES, ont été retenus pour «un financement global de 26.470.663 francs CFA, dont vous avez reçu 75%, soit 18.605.361 francs CFA», a indiqué Louissette Renée Thobi Etamé-Ndedi, secrétaire générale de la CONFEJES qui est venue leur remettre leurs

chèques. Et la joie se lisait sur les différents visages des bénéficiaires. Tour à tour, ils se sont succédé pour prendre leur chèque. C'est dire qu'ils peuvent à présent monter leurs affaires propres.

Marcel Julmard Ongoumaka Yandza veut expérimenter un groupe électrogène fonctionnant à base d'eau et a reçu 2.417.500 francs CFA «C'est une idée que j'ai eue par le fait que nous avons des problèmes de coupure de courant et un manque d'électricité dans les petites localités. C'est une solution en cycle fermé; c'est un réservoir qui attaque une turbine et retourne dans le réservoir grâce à un dis-



Les bénéficiaires des bourses CONFEJES et les officiels

positif aller-retour. C'est une solution économique, c'est de l'énergie verte sans pollution pour porter de l'électricité partout», a-t-il expliqué. Après cette donation, le ministre Hugues Nguouélongdélé a invité les bénéficiaires à mener à bien leurs projets. Il les a exhortés à «se mettre résolument au travail pour concrétiser leurs projets, avec pour objectif de figurer parmi les lauréats du concours du meilleur jeune entrepreneur de l'année à l'occasion de la 39e session mi-

nistérielle de la CONFEJES en mars prochain à Brazzaville», a-t-il précisé.

En attendant, encadreurs et patrons sont appelés à poursuivre l'accompagnement des bénéficiaires.

Cette occasion a servi de prétexte au ministre Hugues Nguouélongdélé et à Louissette Renée Thobi Etamé-Ndedi, pour signer le cahier des charges pour l'organisation de la 39e session ministérielle de la CONFEJES à Brazzaville du 20 au 25 mars 2023.

G-S.M.

EDUCATION

Des fournitures scolaires à quatre écoles

L'éducation est la base de développement de tout pays. C'est dans cet élan que Gérald Préférence Matsima Kimbembe, député de la première circonscription électorale de Bacongo, a remis des fournitures scolaires aux établissements scolaires situés dans cette zone. C'était, le mardi 18 octobre dernier.

C'est par l'école primaire Solidarité qu'a commencé la ronde de la remise de don, qui s'est par la suite poursuivie dans les écoles Mbiemo I et II, avant de s'achever au CEG Auguste Bitsindou. Dans tous ces établissements, le député Gérald Préférence Matsima Kimbembe a été l'objet d'un accueil chaleureux de la part des responsables et des élèves qui l'ont accueilli à bras ouverts, avec des chants de bienvenue. Le don fait a été composé de cahiers, de crayons, de gommes, d'ardoises, de stylos, de rames de papier, de règles graduées. Ces kits ont été remis aux élèves, mais également à l'administration de ces établissements. Chaque élève y a reçu au moins cinq cahiers. Ne cachant pas leur satisfaction, les responsables de ces établissements ont salué l'initiative du député, qu'ils veulent

pérenne. Laure Oumba, directrice du CEG Auguste Bitsindou, a présenté son établissement et ses performances aux différents examens d'Etat, avant de conclure sur les difficultés auxquelles il est confronté, à savoir principalement, le manque de portail qui expose les élèves et le personnel de l'administration aux différentes intrusions des inciviques, occasionnant parfois l'arrêt des cours, sans oublier le vieillissement des bâtiments... Elle a saisi, cette opportunité pour solliciter le soutien du député, afin de venir en aide à l'établissement dont la mission est de former les futurs cadres du pays: «Nous saurons compter sur votre soutien multiforme pour le bien-être du CEG Auguste Bitsindou». Tout en rappelant que son établissement compte seize classes pé-



Le député Matsima Kimbembe lors de la remise des fournitures scolaires dans l'une des écoles visitées

dagogiques réparties par vague de huit classes. Mais, la vétusté des structures d'accueil n'aide pas les enfants à bien apprendre. Heureux de l'accueil dont il a été l'objet, le député Matsima Kimbembe a déclaré: «Je suis venu vous voir pour vous apporter le peu de fournitures que j'ai pu avoir. Pour moi, c'est un devoir, une façon aussi d'exprimer ma reconnaissance à l'endroit de vos parents qui m'ont endoctriné en m'élisant député de Bacongo I».

Après avoir écouté les doléances des responsables des établissements visités, le député Matsima Kimbembe a dit qu'il était impossible d'y répondre totalement, mais il a promis de les assister en fonction des moyens disponibles. A la rentrée scolaire prochaine, il a promis de faire une surprise de taille, et a assuré continuer à travailler avec les responsables des différentes écoles, pour essayer de satisfaire autant que possible les attentes des élèves.

Alain-Patrick MASSAMBA

EDUCATION

Une troisième évaluation du PASEC

Une mission du Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) de la Conférence des ministres de l'éducation des Etats et gouvernements de la Francophonie (Confemen) conduite par Birba Ousmane a rencontré le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Jean-Luc Mouthou, le 18 octobre dernier à Brazzaville. Leurs discussions ont porté sur la définition des paramètres de la nouvelle évaluation du système éducatif

congolais que le PASEC entend mener en 2024. Après deux évaluations internationales du PASEC effectuées en 2014 et 2019, le Congo se porte candidat pour celle de 2024. Ces évaluations portent sur l'application des politiques éducatives, permettant au pays examiné d'avoir des repères sur le pilotage de son système éducatif et de pouvoir renseigner sur les indicateurs de mise en œuvre de l'ODD 4 relatif à l'accès à l'éducation de qualité. Focalisée en général sur les

méthodes d'apprentissage des élèves des cours préparatoires et cours moyens, l'évaluation de 2024 sera élargie aux élèves du collège notamment ceux des classes de 3^e. La réunion du PASEC avec les acteurs nationaux de l'éducation a consisté à définir les paramètres nécessaires à la bonne marche de cette évaluation ayant la particularité d'être effectué dans vingt-quatre pays dont des pays lusophones et anglophones. De la précédente évaluation, il ressort que dans certains pays,

les élèves ont présenté des problèmes de compréhension de la langue d'apprentissage en l'occurrence le français. D'après le conseiller technique du PASEC, Birba Ousmane, cette faiblesse est imputable au milieu de vie de l'apprenant dominé par des communications en langues locales. Néanmoins les performances des élèves congolais concernant la langue d'apprentissage se placent sensiblement au-dessus de la barre des 50%. Birba Ousmane a encouragé les acteurs de l'éducation à

POINTE-NOIRE

Un séminaire sur la maîtrise et la couverture des risques

La société Western and Central (WeCAPS), en partenariat avec le Port autonome de Pointe-Noire (PAPN), a organisé, du 22 au 23 septembre dernier, un séminaire sur la maîtrise et la couverture des risques, désormais au centre de ses préoccupations. Le projet est financé par l'Union européenne (UE); il vise à améliorer la sécurité et la sûreté des ports en Afrique de l'ouest et du centre.



Les officiels pendant le séminaire

Le séminaire a été ouvert par le directeur de cabinet du préfet du département de Pointe-Noire, en présence de Karl Rawert, chef de coopération de la délégation de l'Union européenne au Congo, de Bernard Serge César Bouya, directeur général adjoint du PAPN, et de Nico Vertongen, chef d'équipe WeCAPS. Il visait à présenter les risques inhérents au travail au Port autonome de Pointe-Noire, à travers une modélisation de chaque situation susceptible de se produire, et des effets que celle-ci pourrait avoir sur le fonctionnement du port et l'incidence sur l'économie du pays, voire également les conséquences d'approvisionnement des pays voisins du Congo.

La rencontre avait également pour but de présenter un état des lieux de la couverture opérationnelle existante pour répondre aux situations d'urgence susceptibles de se produire au sein du Port autonome de Pointe-Noire.

Dans son mot de circonstance, Bernard Serge César Bouya a estimé que le PAPN est en plein développement, grâce à la modernisation de ses infrastructures et de ses équipements. Pour lui, la sécurité devrait être l'affaire de tous; elle est une grande priorité et une préoccupation principale.

Ce séminaire fait suite à la mission menée par le projet, du 14 au 18 mars 2022, avec l'appui des ingénieurs experts en risques industriels du Centre national de prévention et de protection (CNPP).

Pour le chef de coopération de la délégation de l'Union européenne au Congo, à travers ce séminaire, le projet WeCAPS a démontré, encore une fois, la volonté de l'Union européenne d'accompagner le Port autonome de Pointe-Noire et les services étatiques associés dans le domaine de la sécurité portuaire, avec un souci permanent de proposer des solutions adaptées aux besoins.

Le chef d'équipe WeCAPS s'est réjoui des travaux qui ont été menés et des orientations qui pourront être dessinées à l'issue de ce séminaire.

«Le choix du directeur général de rassembler les directions du port, les directions des opérations privées et les services publics est un signe fort qui prouve, une fois encore, la volonté du Port autonome de Pointe-Noire de travailler ensemble sur les thématiques liées à la sécurité. C'est ensemble, en effet, que nous pourrions réduire les risques d'éclosion de sinistres majeurs et dans le cadre d'un accident, nous pourrions associer nos forces pour lutter contre les effets susceptibles d'impacter les populations et les intérêts économiques du pays», a dit Nico Vertongen. Pour lui, ces travaux permettront également d'avoir une vision claire sur des menaces éventuelles avec la prompt réponse associée.

Madocie Déogratias MONGO



Jean-Luc Mouthou (à d.) présidant les échanges

s'approprier les rapports nationaux du PASEC, produits à l'issue de chaque évaluation, pour corriger les dysfonctionnements

relevés en vue d'améliorer leur système éducatif.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

ELECTIONS

Le CSLC plus que satisfait de la couverture médiatique

Le Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC) a rendu public le 13 octobre dernier son rapport sur la régulation de la couverture médiatique des élections législatives et locales, scrutins de juillet 2022. La cérémonie était présidée par Jean Pierre Ngoma, son vice-président.

Autorité administrative indépendante, le CSLC est l'un des piliers de la démocratie en République du Congo, a expliqué Jean Pierre Ngoma. « Il s'est activement impliqué pour la réussite de la couverture médiatique de la campagne des élections législatives et locales ». Cette implication du Conseil, s'est traduite, a-t-il dit, « par le fait qu'il a édicté à l'endroit des journalistes et entreprises de presse, des directives et décisions déterminant les règles et pratiques relatives à la couverture de la campagne des élections législatives et locales par les médias retenus, et précisant les obligations auxquelles sont soumis ces derniers et les prohibitions à observer par eux. En aval, le Conseil a procédé au déploiement de ses délégués sur l'ensemble du territoire national, pour assurer la régulation de la couverture médiatique de ces élections ». L'objectif de la rencontre organisée avec les journalistes était d'échanger avec eux sur la couverture des élections par les médias et de mettre à leur disposition une copie de rapport, en qualité de leur rôle d'acteurs sur le terrain des

opérations électorales. Au terme de ces élections, le monitoring des médias par le Conseil, a indiqué Jean Pierre Ngoma, établit que « les médias audiovisuels publics et privés se sont investis pour couvrir la campagne des législatives et locales sur l'ensemble du territoire. Les candidats et leurs soutiens politiques, se sont exprimés largement sur les antennes des médias », pensent-ils. Cependant, le Conseil a relevé et constaté plusieurs faiblesses. Parmi lesquelles: le déséquilibre de l'information en faveur des candidats de la majorité présidentielle; la faiblesse d'émissions de débats, le manque d'indépendance de certains journalistes, la cooptation de certains reporters, le port d'insignes et tee-shirts des candidats par certains journalistes, des faiblesses techniques et financières et en personnels. Tout cela, a précisé Jean Pierre Ngoma, est la conséquence du non-respect des directives du Conseil; du manque de formation pour certains journalistes; du refus des promoteurs des médias privés, candidats aux élections, de voir les autres candidats intervenir sur les antennes



Le vice-président du CSLC et la secrétaire comptable

de leur radio et télévision ou de diffuser, dans leurs médias, les activités d'autres candidats. Jean Pierre Ngoma a invité les médias à demeurer neutres et d'assurer une couverture médiatique des campagnes électorales de façon équilibrée et impartiale; d'organiser des séminaires reflétant la pluralité des opinions; de contribuer au processus de consolidation de la paix et de la démocratie en favorisant une communication politique apaisée à travers les médias. Le Conseil a néanmoins relevé avec satisfaction certaines initiatives prises par les responsables des médias, en procédant au réaménagement de leurs grilles de programme, avec des tranches spéciales, des pages spéciales, des « No comment » qui ont permis, selon Jean Pierre Ngoma, aux partis politiques, groupements

de partis politiques et autres individualités en compétition électorale de s'exprimer. Dans son rôle de régulateur de la couverture médiatique des élections, le Conseil a rencontré quelques faiblesses qui ne lui ont pas permis de mener à bien sa mission. Il s'agit, entre autres, de l'absence d'un dispositif technique professionnel de monitoring des médias; l'insuffisance des moyens financiers; le déploiement tardif des délégations dans les départements; l'occupation des espaces de communication de médias par les partis ou candidats plus nantis financièrement, la prise en charge des journalistes reporters par les candidats aux élections dans leurs délégations, etc.

Cyr Armel YABBAT-NGO & Gaëlla GOMA (Stagiaire)

POINTE-NOIRE

Le Premier ministre a visité les sites de la future université publique et de la Zone économique spéciale

Le Premier ministre Anatole Collinet Makosso a visité le vendredi 22 octobre dernier les sites où seront érigées la future université publique de Pointe-Noire et la Zone économique spéciale (ZES). Il était accompagné des ministres Jean-Marc Thystère-Tchicaya, des Zones économiques spéciales, et Rosalie Matondo, de l'Economie forestière. Les autorités préfectorales et municipales de Pointe-Noire et du Kouilou étaient également présentes.

Le site où seront érigées les infrastructures de l'université publique de Pointe-Noire est situé dans les massifs des eucalyptus où l'État entend reprendre ses droits spoliés par l'incivisme. « Le Premier ministre est venu toucher du doigt les sites que nous avons proposés, nous, en tant qu'État, en tant que propriétaire des mas-

sifs des eucalyptus. L'État va reprendre ses droits dans ces zones. Nous avons délimité le site qui va abriter l'université de Pointe-Noire. Les travaux vont démarrer incessamment, parce que nous avons, avec le Premier ministre, décidé dans quelle zone va s'implanter cette université de Pointe-Noire », a affirmé Rosalie Matondo.



Le Premier ministre et sa délégation

Après la visite du site de l'université, le Premier ministre et sa délégation sont allés s'enquérir des conditions dans lesquelles vont commencer les travaux de construction de la Zone économique spéciale de Pointe-Noire. Une zone qui couvre une superficie de 2700 hectares. La première phase va commencer sur 500 hectares. Dans les 35 jours, le souhait du Gouvernement est de voir cette zone se développer comme ville industrielle. Les usines vont s'installer, ainsi que la présence de l'État au travers du Guichet unique, afin de faciliter toute administration et faire en sorte qu'il n'y ait pas d'obstacles pour les investisseurs. « Nous sommes là dans le lancement

réel et concret sous l'autorité du Premier ministre que nous accompagnons, de façon à ce que les partenaires prennent des engagements concrets sur le terrain. Nous accompagnons le Premier ministre parce que qu'il a voulu toucher du doigt la réalité de ce qui se passe sur le terrain. Nos partenaires se sont engagés dès le 4 novembre d'isoler une vingtaine d'hectares, à commencer par certaines implantations d'usines », a dit Jean-Marc Thystère-Tchicaya. Le ministre des Zones économiques spéciales a attiré l'attention des citoyens afin qu'ils laissent les usines s'installer et que les propriétaires terriens œuvrent de façon à ce que les enquêtes puissent se

COUP D'OEIL EN BIAIS

Selon ses proches à Brazzaville, le député de Mayama aurait été visé par une agression

Selon des sources concordantes et ses proches, Prince Bahamboula, député PCT de Mayama, membre de la commission Economie et finances et porte-parole de la FMC (Force montante congolaise), aurait échappé à un assassinat par deux individus cagoulés. Cette opération se serait produite la nuit du dimanche 23 au lundi 24 octobre 2022 dans son appartement situé au quatrième étage d'un des immeubles qui jouxtent l'hôpital central des armées Pierre Mobengo, à Brazzaville. L'infortuné venait à peine de suivre un match de football à la télévision puis s'est assis dans son divan où il s'est endormi. Il a été tiré du sommeil et s'est retrouvé nez-à-nez avec l'un des agresseurs qui ont tenté de le « tuer », d'après ses dires. Saignant, l'infortuné a lancé des cris de détresse. Il a été entendu et transporté par un vigile à l'hôpital central des armées proche où il a bénéficié des soins. Les agresseurs ne sont pas inquiétés : ni vus, ni interpellés. On ne le dira ja-mais assez: il y a recrudescence des braquages dans la capi-tale. Et pour le moment, les unités de lutte contre le grand banditisme ne semblent pas faire peur à ces braqueurs qui écu-ment la ville, la nuit, même dans les quartiers huppés.

Les demi-terrains ont repris, l'Etat assiste impuissant !

La pratique des « demi-terrains », autrement dit le saucissonnage des itinéraires qu'effectuent les équipages des minibus de transport en commun, sans respect des lignes fixées par la Mairie, est redevenu un casse-tête pour les citoyens congolais depuis la rentrée. Avec leurs moyens déjà limités, cette population est livrée à une gymnastique presque quotidienne pour se déplacer dans le périmètre urbain et péri-urbain. Les autorités assistent impuissantes à ce phénomène. Notre Etat serait-il vraiment incapable d'imposer une administration apte à organiser le transport urbain ?

A Ewo, réapparition des éléphants dans la ville

Les habitants d'Ewo, dans la Cuvette Ouest, cohabitent parfois avec les pachydermes. En effet, il arrive que des éléphants parquent dans les quartiers sans qu'ils soient tués alors que ces bêtes sauvages menacent sérieusement leur sécurité. La population craint la répression des pouvoirs publics au cas où elle essaierait de s'en débarrasser. Ces animaux sont une espèce protégée.

FAUNE

Des perroquets gris du Gabon enfin libres dans la Réserve de Tchimpounga

Plus de 140 perroquets gris du Gabon avaient été saisis entre les mains des délinquants fauniques présumés depuis fin novembre 2021. Ils avaient été successivement confiés à l'équipe de vétérinaires de l'Institut Jane GOODALL à Tchimpounga, dans le Département du Kouilou, pour traitement en vue d'être relâchés ultérieurement. Après plusieurs mois de soins, 73 perroquets ont recouvré leur liberté. Les autres le seront prochainement.

Cinq différentes opérations réalisées par les éléments de la Gendarmerie nationale et les agents des Eaux et forêts, avec l'appui technique du Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune Sauvage (PALF) avaient permis de saisir ces volatiles dans les mains des présumés



Des perroquets savourant la liberté

délinquants fauniques. Elles avaient été menées dans quatre localités du pays: au village Lifoula (Nord de Brazzaville) et à Brazzaville en novembre et décembre 2021; à Oyo dans le département de la Cuvette en février et à Makabana dans le département du Niari en juillet 2022.

Six présumés trafiquants de perroquets gris du Gabon avaient été interpellés à cet effet. L'un d'eux a été condamné à deux ans de prison ferme. Les autres attendent d'être fixés sur leur sort à l'issue des procès en cours. Ils étaient pris en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de perroquets gris du Gabon, une espèce animale protégée.

Privés de liberté et de soleil pendant leur période de captivité, ces perroquets ont subi de mauvais traitements. Certains ont été trouvés morts juste après la saisie; d'autres ont péri dans les jours qui ont suivi. Les mauvaises conditions de détention et de transport en seraient les causes.

Les animaux sauvages ne sont pas des animaux de compagnie. Ils peuvent être porteurs de maladies contagieuses à l'homme et vice versa. Aussi est-il prudent de ne point les capturer, les abattre, les blesser ou les garder proches des familles.

La République du Congo protège les perroquets gris du Gabon, espèces animales en voie d'extinction, et punit sévèrement leur capture, détention, circulation ainsi que leur commerce sur l'ensemble du territoire, conformément à la loi portant protection de la faune sauvage.

V.M.

faire, que tout le monde soit identifié et qu'il y ait les indemnisations prévues. Dans cette zone, il y aura des usines comme celle de fabrication des carreaux, de transformation du bois, etc. À noter que, dans la Zone économique spéciale de Poin-

te-Noire, il y a deux sites, dont la partie A est située entre Pointe-Noire et Loango sur une superficie de 2700 km² et la deuxième est située entre Tchiamba-Nzassi, les villages Fouta et Kotifouta, sur 2 km².

Madocie Déogratias MONGO

COMMUNIQUE NECROLOGIQUE

La famille FOLLO, les enfants BITSINDOU et l'Abbé Mathieu BAKANINA ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances du décès de leur sœur et mère **MADAME MACKELA Berthe Félicité**, ancienne comptable de l'hôtel MARINA, survenu le 13 octobre 2022 à Nantes en France. La veillée mortuaire se tient à son domicile sis à LOUA, Km 17 au n°15, Rue ABBE MBOUNZOU. La date de l'enterrement sera communiquée ultérieurement.



Hommage aux pionniers...

Soixante-dix ans de publication régulière d'un journal marquant les générations successives. L'événement est exceptionnel. C'est le moment de rendre hommage à tous ceux qui étaient là au commencement et ceux qui ont repris le flambeau. Ils ont servi "La Semaine Africaine" et fait que de nombreux lecteurs ne soient pas gagnés par l'infidélité, malgré la naissance de nouveaux journaux dans son sillage.

Il fallait être Jean Le Gall pour oser créer "La Semaine de l'AEF". Si le journal est devenu une «institution», c'est grâce à l'action de ce grand Missionnaire.

L'hebdomadaire, né à Sainte Anne, était logé dans une baraque qui avait servi à entreposer du ciment et des outils sur le chantier de l'église Sainte Anne, à Poto-Poto. Père Le Gall y avait fait percer des portes et des fenêtres. Les conditions de travail demeureraient, cependant, très pénibles.

Au début, deux hommes à peine constituaient l'équipe de rédaction: Jean Le Gall lui-même, arborant le pseudonyme de Jean Issah, et Côme Mankassa. Un rédacteur antillais, Roger Bordy, fut ensuite engagé en 1954. Il y avait aussi une secrétaire-comptable, Mme Collet, et

un responsable des abonnements et expédition, André Sizamba. Un collaborateur à la plume alerte, Sylvain Bemba, se cachant tantôt derrière le nom de "Le 24e Homme", tantôt derrière celui de "Congo Kerr" s'était ajouté à cette équipe. Les lecteurs se délectaient de ses articles dans la rubrique "Sport". Tout ce petit monde sera rejoint le 2 septembre 1960 par Fulbert Kimina-Makumbu "Pilote" (sacré en 2002 "Journaliste sportif du 20^e siècle").

La Semaine Africaine finit par occuper un local attrayant dans l'enceinte de l'actuel Etat-major des FAC (Forces armées congolaises), coïncé entre la clinique Grosperin et Afric Auto. Il se rapprochera de l'imprimerie Saint Paul, au lendemain de la publication de son numéro 500. C'est à la «Maison des Scout»,



Jean Le Gall

occupée depuis par les religieuses congolaises du Rosaire «Zungula», que le journal s'installera momentanément, avant d'être poussé vers l'ancienne école Jeanne d'Arc (à l'emplacement actuel de l'hôtel de l'ACERAC) et le collège Chaminade (l'actuel lycée). Il est, depuis, dans son bâtiment actuel dont la construction, initiée par Jean Le Gall, a pris forme après son départ.

... et aux belles plumes

D'autres grandes plumes ont fait le bonheur et la grandeur de "La Semaine Africaine":



Côme Mankassa

Raymond de La Mouryère (directeur de 1956 à 1959), Louis Badila (directeur de 1964 à 1966, auteur d'éditoriaux de feu), Bernard Mackiza, Christian De La Bretèche (analyses, commentaires et dossiers pertinents), Albert Mianzoukouta, Joachim Mbanza. Et tant d'autres journalistes, collaborateurs et bénévoles qui ont su se faire un nom avant de quitter la maison, pour les uns, et même la vie, pour d'autres. Certains, cachés derrière des pseudonymes divers, ont brillamment animé des rubriques ou des chroniques:



Fulbert Kimina-Makumbu

es: Ch. Moundélé; Gaston Bazengamio (dans "Réflexions" ou "Dossier"); Firmin Motatoli (dans "On en parle" et "Billet"); Ya Raymond et Ya René (dans "Courrier des lecteurs" qui donnait la parole aux gens); Yves Botto, signature d'emprunt de Sylvain Bemba pour ses dossiers économiques et politiques; André René Kitona (dans "Droit et société"), Karim Socey (dans "Arts en fête"), etc. Quant à Isidore Bikindou Milandou, il a signé ses premiers articles de la chronique "Le Temps des Hommes" de son vrai



Louis Badila

nom avant d'user du nom d'emprunt de Argus. L'attachement des lecteurs à "La Semaine Africaine", c'était aussi pour leurs articles. Le journal septuagénaire est devenu tout un programme grâce à eux et à tous ceux qui ont repris le flambeau en divers lieux, à tous les étages de la maison, rédacteurs, administrateurs, gérants, secrétaires, opérateurs de saisie, infographistes, coursiers, etc. Hommage à tous!

Jean ZENGABIO

La Semaine Africaine dans la vie politique

Par Lecas ATONDI MONMONDJO

A l'occasion de ses 70 ans, le journal catholique, né le 4 Septembre 1952, a organisé une série de conférences portant sur son bilan et ses perspectives d'avenir, dont la voie du numérique.

Je vais dans ces lignes m'intéresser au traitement qu'il fait de la politique.

Depuis sa création la Semaine de l'AEF, la Semaine tout court ou la Semaine Africaine fait l'écho de l'activité politique en Afrique Equatoriale Française. Avec l'évolution des pays et l'avènement des indépendances en 1960, la Semaine consacre un traitement plus spécifique à l'activité politique de la République du Congo.

De quoi traite-t-elle en politique? De l'activité en France Métropolitaine et de l'activité des assemblées locales des colonies et de la Fédération de l'AEF. Les lecteurs suivent les débats des leaders et partis politiques, surtout en France comparant les positions reparties en gauche et droite.

En AEF et au Moyen Congo, les partis se disputent les sièges au Grand Conseil, et aux assemblées territoriales. Les débats portent sur les budgets des colonies et les investissements concernant des infrastructures. Mais il n'y a pas d'enjeu, tout le système est verrouillé par le pouvoir colonial.

Les Oubangiens, Tchadiens, Gabonais et Congolais appelés à travailler en dehors de leur territoire d'origine, puisent

dans la Semaine de l'AEF des informations sur la vie publique et surtout sur les mutations et initiatives prises par le pouvoir français, lesquelles ont un impact certain sur la vie des AEFiens.

Dans le territoire du Moyen Congo, trois leaders occupent le champ politique: Jean Félix Tchicaya, Jacques Opangault et l'abbé Fulbert Youlou.

La Semaine de l'AEF consacre une page entière à diffuser les professions de foi du MSA et de l'UDDIA. Le journal aide ainsi les électeurs instruits, ou l'élite, à opérer leur choix à l'occasion des élections législatives de 1959.

Depuis l'indépendance, les régimes politiques au Congo n'ont pas toujours eu des atomes crochus avec l'Eglise catholique, propriétaire du journal.

Les systèmes politiques de plus en plus autoritaires abhorrent la neutralité et l'indépendance du journal. Le journal renonce à se constituer le relai de propagande des pouvoirs gestionnaires du pays.

Sous le régime de l'abbé Youlou, son ministre Dominique NZALAKANDA ne comprit pas que l'hebdomadaire ne se soit pas engagé à soutenir la candidature de l'abbé Youlou, prête de son état. Le ministre semblait ignorer que l'abbé en disgrâce avec la hiérarchie catholique, ne pouvait espérer un soutien quelconque.

La Semaine afficha sa neutralité, et déplut au pouvoir poli-



tique. Le seul journal à grande diffusion ne put rendre compte des résultats des élections législatives. Le ministre de l'intérieur refusa que le journal publiât les résultats. Sa crainte en fait fut que le journal analysât ces résultats, permettant ainsi de dévoiler la grosse escroquerie de ces élections car le parti adverse, le MSA qui fit 42% de voix, ne recueillit que 10 députés, alors que l'UDDIA remporta 51 élus. Le journal plus ouvert, s'engagea dans les commentaires, et de prises de position contre les actions menées par le pouvoir politique dans les années 1964.

En 1959, consécutivement, à la guerre civile de février 1959, le journal dénonça les licenciements des ouvriers de la Mairie, au prétexte qu'ils ne furent pas originaires du Pool. Il argumentait pour faire observer que ces individus remerciés par la Mairie, étaient

des individus de condition modeste et que leur licenciement n'arrangeait aucunement le budget de la mairie.

La contestation de la politique du pouvoir révolutionnaire

Avec l'avènement du pouvoir révolutionnaire, qui en Juin 1964 proclama son adhésion au socialisme, le journal prit des positions tranchées face à l'activisme du gouvernement. Le journal sous la direction de l'abbé Louis BADILA dénonça l'embrigadement des femmes, des jeunes, des syndicats dans des structures uniques relevant de parti politique unique, le MNR. On les appelait les organisations de masses.

Les méthodes autoritaires furent décriées dans le journal; le régime par ses médias propres, radio et télévision, inculquait des idées et théories proclamant la supériorité du système socialiste qui luttait pour le bonheur du plus grand nombre, contrairement au capitalisme qui exerçait l'exploitation des travailleurs.

Un journal proche du gouvernement, DIPANDA, financé par les Chinois et tenu par des anciens étudiants de l'université LOMONOSSOV de Moscou distillaient des théories délirantes sur le salut des déshérités.

Ils mobilisèrent des badauds pour détruire le siège d'un journal... proche des syndicats catholiques: MWINDA. Le journal DIPANDA introduisit des méthodes brutales, en

dénonçant chaque semaine des manifestations racistes dans les entreprises.

Louis BADILA qui dénonça les méthodes autoritaires privant les Congolais de la libre expression, fut torturé, emprisonné et déféré devant le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville pour menées contre révolutionnaires. Le tribunal lui reconnut le droit de critiquer l'action du pouvoir en tant que citoyen. La presse d'état cria au scandale suite à sa libération pure et simple et appela à la lutte contre les ennemis de la révolution. Les juges de l'époque non encore marinés dans l'autoritarisme du pouvoir politique tranchèrent cette affaire sans trembler.

La Semaine Africaine ouvrit ses colonnes à l'élite pour donner son appréciation sur la marche des affaires. Quand fut constitué le premier gouvernement Congolais conduit par Jacques OPANGAULT en mars 1957, ces cadres ne crurent pas à l'impartialité des ministres sollicités par la défense des intérêts de leur région et de leur ethnie.

La Semaine Africaine devint aussi une grande tribune en 1958, quand Barthélemy BOGANDA, président du Grand Conseil de l'AEF, eut l'initiative de suggérer la création de la République Unie Centrafricaine. Englobant ainsi les anciens territoires de l'AEF, tout en incluant la colonie du Congo Belge à la grande colère du pouvoir Belge. Les colonisateurs y virent une remise en question des

accords de Berlin (1885), et aussi une entreprise concoctée par les communistes. Ils faisaient allusion à la conférence d'Accra d'Avril 1958, sous la direction du président Nkruma appelant à la constitution de grands ensembles en Afrique pour mobiliser les moyens de libération. Barthélemy BOGANDA eut beau affirmer son arrimage à la France, et son hostilité au communisme et au péril jaune fut néanmoins victime d'un attentat le 29 Mars 1959. La campagne sur la formation de la République Unie Centrafricaine eut des adeptes et des soutiens largement exprimés dans la Semaine de l'AEF.

Depuis, La Semaine Africaine de plus en plus reste prudente dans le traitement de l'information politique. Mais elle publie les prises de position des Evêques du Congo opposés à la révision de la constitution.

Dans le contexte de la République du Congo actuel, le journal reste extrêmement prudent. Grâce à cette position elle a fait des vieux os. Et elle ouvre ses colonnes à l'opposition qui s'exprime librement sur le blocage du système démocratique. La Semaine Africaine se rend compte que l'ancien parti unique est devenu le parti majoritaire qui organise les élections pour les gagner avec des scores à la soviétique à 100%. Elle ne fait que le constat des limites de la démocratie, mais il ne revendique pas le rôle d'animer la flamme du multipartisme mort avec les méthodes du parti unique. La Semaine Africaine fait des vieux os grâce à son pragmatisme, et à sa neutralité. Dans une Afrique de potentats, c'est un véritable exploit qu'elle continue de paraître. Les Congolais peuvent se féliciter de son travail d'organe social et politique.

ENVIRONNEMENT

Lutter contre les activités minières illégales

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a mis en place le projet Planet Gold + Congo dans le cadre de la Convention des Nations Unies de Minamata (ville japonaise) sur le mercure. C'est un Traité international destiné à protéger la santé humaine et l'environnement contre les émissions et les rejets anthropiques de mercure et de composés de mercure; il est mis en œuvre avec l'appui du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Ce projet, qui a pour ancrage le point focal de la Convention de Minamata à la direction générale de l'environnement, a été lancé officiellement, mardi 11 octobre 2022, à Brazzaville, par Mme Arlette Soudan-Nonault, ministre de l'Environnement, du développement durable et du Bassin du Congo.



Mme Arlette Soudan-Nonault lançant le projet en présence de Inaki Rodriguez

Le projet Planet Gold + Congo vise l'élimination dans l'environnement les émissions érigées de mercure provenant de la mine artisanale et à petite échelle. Ce projet, qui veut dire Opportunités globales pour le développement à long terme du secteur minier artisanal et à petite échelle, a été initié à la suite d'une évaluation des effets produits par le mercure sur la nature et nocifs à la santé humaine.

Au Congo, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or, appelée aussi orpaillage, remonte aux années 30, dans la contrée du Mayombe, notamment à Les Sarah, Dimonika et Kakamoeka, dans le Kouilou. Aujourd'hui, la production annuelle est estimée à 150 kg par an, pour un effectif de 5.000 à 25.000 mineurs dans tout le pays. De nombreuses études menées sur les sites d'orpaillage ont mis en évidence les impacts négatifs de l'orpaillage sur la santé publique et l'environnement. Le projet Gold+ Congo, qui a une durée de cinq ans, va travailler en partenariat avec le Gouvernement, le secteur privé et les communautés de l'exploitation minière artisanale petite échelle dans trois départements pilotes, le Kouilou, la Bouenza et la Cuvette-Ouest.



Les organisateurs et les participants à la fin de la cérémonie de lancement

A la cérémonie de lancement du projet, Yannick Konan Kouassi, représentant du Centre africain pour la santé environnementale, a souligné que la question de la gestion des produits chimiques se pose de plus en plus avec acquiescement dans «nos Etats et cela suscite parfois de vives réactions sur le plan de la gestion écologiquement rationnelle de ces substances».

Pour Inaki Rodriguez, manager du projet, le projet Planet Gold + Congo est une opportunité pour soutenir le Congo pour la réduction du mercure au niveau global. Il va s'articuler autour de quatre composantes pour améliorer les pratiques de production et l'environnement de travail des mineurs artisanaux et à petite échelle.

Lançant le projet, Mme Arlette Soudan Nonault a assuré de veiller sur ce projet pour sa bonne réalisation. «Je tiens à vous donner l'engagement de notre pays, vis-à-vis de la communauté internationale, sur cette question particulière du mercure illustré d'une part par la ratification le 6 août 2019 de la Convention de Minamata sur le mercure et d'autre part par la signature des lettres d'endossement et d'extension du projet par le ministre en charge de l'environnement que je suis», a-t-elle indiqué.

A la fin de l'atelier, le Dr Noël Watha Ndoudy, enseignant à la faculté des sciences et techniques, spécialiste de l'exploitation artisanale de l'or, environnementaliste minier, a apprécié le projet. «C'est depuis 2004 que j'ai lancé mes activités de recherche sur l'orpaillage. Par manque de laboratoire, nous n'avons pas pu faire l'estimation de la pollution liée aux chimiques notamment au mercure dans notre pays. L'arrivée de ce projet est une perspective très bonne».

Philippe BANZ

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

JOURNEE MONDIALE DE LA NORMALISATION

Le Gouvernement salue le travail de la mise aux normes

Faire prendre conscience de l'importance de la normalisation pour l'économie mondiale et promouvoir son rôle répondant aux besoins des entreprises, de l'industrie, des Gouvernements et des consommateurs du monde entier; tel a été l'objectif de la Journée mondiale de la normalisation célébrée le 14 octobre 2022. Cette Journée pour thème: «Vision partagée pour un monde meilleur». Elle s'est tenue grâce à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), la Commission électrotechnique internationale (CEI) et l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Dans une déclaration du Gouvernement, Nicéphore Antoine Thomas Fylla Saint Eudes, ministre du Développement industriel et de la promotion du secteur privé, a indiqué que la Journée mondiale de la normalisation est une occasion qui permet de rendre hommage aux efforts déployés par les organismes nationaux et internationaux de normalisation. C'est une Journée d'information et de sensibilisation sur le plan planétaire de tous les acteurs de la vie: agriculteurs, transformateurs, commerçants, entrepreneurs, pouvoirs publics, a-t-il dit. Pour le ministre, la Journée

mondiale de la normalisation vise à attirer l'attention sur le rôle que joue le travail de la normalisation dans l'atteinte des 17 Objectifs de développement durable (ODD). «La réalisation des ODD fixés pour 2030 nécessite la coopération de nombreux partenaires publics et privés et l'utilisation de tous les instruments disponibles, y compris les normes nationales, régionales et internationales en mettant un accent particulier sur les normes relatives à l'évaluation de la conformité», a-t-il fait savoir. Nicéphore Antoine Thomas Fylla a rappelé que les ODD, qui visent à atténuer les inégalités sociales, à développer une éco-



Nicéphore A. Th. Fylla Saint Eudes

nomie durable et à freiner les changements climatiques, sont ambitieux. «L'atteinte de ces ODD exigera la coopération de nombreux partenaires des secteurs publics et privés, et le recours à l'ensemble des outils disponibles y compris les normes nationales, régionales et internationales», a-t-il souligné. Au niveau national, la Journée

mondiale de la normalisation a été célébrée sous le thème: «Intérêt et utilité des normes dans le milieu hospitalier». Le choix de ce thème s'explique par la volonté de mettre en avant la façon dont les normes nationales, régionales et internationales dans le domaine hospitalier contribuent à l'atteinte des ODD. Il s'agit de l'apport des normes dans la mise en œuvre des traitements sanitaires dans le cas de la COVID-19 et de la qualité des services offerts au public. Le ministre Thomas Fylla a par ailleurs salué l'engagement de toutes les parties prenantes aux différents travaux de normalisation au Congo et leur a réitéré toute la reconnaissance du Gouvernement pour leur participation active à ces travaux qui garantissent la protection du consommateur et contribuent à la compétitivité des produits sur les marchés national, régional et international.

Aybienevie N'KOUKA-KOUISSA

CAPPED

Prendre des mesures pour éviter les pertes dans l'octroi et le recouvrement des crédits

La Caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement (CAPPED) a tenu samedi 15 octobre 2022, à son siège, à Brazzaville, son assemblée générale ordinaire pour évaluer ses activités. Les travaux, ont été placés sous la conduite de Gervais Assolo, administrateur et représentant du collège des membres au conseil d'administration. Mme Gislaine Mampouya Mackiza, directrice générale, Augustin Mvouama, directeur général adjoint par intérim et directeur d'audit interne; et Valdain Kimbembé, directeur des opérations étaient présents. Les responsables de cette structure de microfinance ont pris l'engagement de rester dans la prudence avec la précaution de prendre toutes les mesures pour éviter les pertes dans l'octroi et le recouvrement des crédits pour ne pas grever les prévisions.



Vue de la tribune pendant l'assemblée générale

Les débats ont été axés autour des sujets comme la présentation de la transformation de la CAPPED en société anonyme. A ce niveau, il a été rappelé les différentes étapes du processus qui a démarré en 2018. En 2017, la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) avait mis en place une réglementation financière, bancaire et microfinance. Pratiquement, une loi interdisant aux associations d'exercer l'activité de microfinance.

Les raisons évoquées ont montré l'intérêt de cette mutation, qui a pris une durée de près de trois ans, pour ne pas disparaître mais plutôt se transformer. D'où le choix opté de la mutation en société anonyme. Il a fallu deux ans pour que la CAPPED se conforme à la nouvelle réglementation. Le 1^{er} septembre 2021, la CAPPED a été agréée comme société anonyme avec un capital de 300 millions de FCFA. Les membres ont aussi discuté du collège des membres pour comprendre leur situation dans la nouvelle société. Ils ont également évalué les activités de 2020 à 2021, un bilan de ces deux années de fonctionnement de la nouvelle société pour examiner le plan d'affaires adopté (2020 à 2024).

L'activité crédit a connu une progression de 20 % en 2021. Le clou a été l'élection du nouveau représentant du collège des membres au conseil d'administration, l'organe délibérant. Les membres sont devenus des actionnaires et Gervais Assolo a été reconduit à son poste. L'actionnariat est réparti en six mille parts. Il y a quatre actionnaires que sont le forum des jeunes entreprises, actionnaire majoritaire, avec 80 % du capital social, le collège des membres représente 11 %, le collège du personnel avec un pourcentage de 7 % et le collège des fondateurs possède 3%.

Pour la confiance renouvelée à son poste de représentant du collège des membres, Gervais Assolo a dit: «C'est une impression de responsabilité pour assumer la charge d'être représentant du collège des membres d'une si grande société qui est la CAPPED. Notre mission est de veiller aux intérêts des membres. Le bilan présenté est positif que celui de 2021 en terme de volume et des résultats obtenus, du chiffre d'affaires. Il y a eu progrès».

Pour sa part, Mme Gislaine Mampouya Mackiza a certifié que la CAPPED était en en pleine relance, dans une dynamique de transformation qui a été opérée depuis deux ans. «Nous avons réalisé un

ARTISANAT

Pascal Ngalibo-Yala promeut son village artisanal auprès des Ponténégrins

Journaliste de formation, président du Mouvement social pour la démocratie et la paix (MSDP), un parti politique proche de la mouvance présidentielle, Pascal Ngalibo-Yala vient de créer à Brazzaville un village artisanal dénommé: «Village raphia Panga». Dans l'interview qu'il nous a accordée, lors de son récent séjour à Pointe-Noire, il parle de ce projet qui vise à valoriser le raphia congolais.

*Qu'est qui explique votre présence ici à Pointe-Noire?

**Après la reconnaissance de notre village artisanal dénommé: «Village raphia Panga» par le ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel, il était de mon devoir de venir à Pointe-Noire, pour le faire connaître aux autorités locales. J'ai donc déposé le dossier à la direction départementale de l'Agence nationale de l'artisanat (ANA). Et puis, j'ai mis en place le bureau interdépartemental de Pointe-Noire et du Kouilou, dirigé par M. Odilon



Pascal Ngalibo-Yala

Mouamba-Nzembe. J'ai visité le marché des arts, et échangé avec les artistes de différents secteurs d'activité. Nous leur avons parlé de notre filière raphia. Je repars à Brazzaville très satisfait.

*D'où vous est venue l'idée de créer ce village?

**L'histoire est longue, mais je vais résumer en vous disant que l'idée m'est arrivée en l'an 2000, mon petit papa et moi, ingénieur en textile, Bruno Galessan, étions partis au village Inguouoni-moké, dans le district de Mbon, département des Plateaux. Nous avons mené des recherches sur la fibre qui permet de fabriquer et tisser les pagnes en raphia. Nous nous sommes donc rapprochés des artisans, couturiers traditionnels de raphia. Intéressés par leur doigté dans le maniement du raphia, nous avons fait école auprès d'eux. Je tiens à vous signaler que bien avant cela, je fais coude des tenues en raphia à Brazzaville, que je porte pendant les week-ends, et qui sont bien appréciées de tout le monde. D'aucuns pensent que ces habits proviennent de l'Afrique de l'ouest ou du Cameroun, parce que chez nous, n'est bon que ce qui revient de l'extérieur. Je viens de participer à la 1^{ère} édition de la Foire internationale de l'artisanat du Congo (FIAC). Ce que j'ai appris là-bas m'a beaucoup motivé pour créer ce village.

*Comment entendez-vous réussir dans cette entreprise?

**Pour réussir ce challenge qui est fédérateur d'emplois, nous allons recruter des jeunes dans les villages. Ils auront la tâche de planter les palmiers et récolter, traiter le raphia. Pendant que certains seront formés dans la fabrication des pagnes, d'autres vont apprendre la couture du raphia. Ça sera une première au Congo, la jeunesse désœuvrée devrait se saisir de ce projet pour son épanouissement.

Propos recueillis par Equateur Denis NGUIMBI

résultat positif à la fin de cette année 2021. Nous pensons qu'en 2022 nous serons sur la même lancée. Nous sommes un établissement de microfinance qui existe depuis 30 ans. Il faut nous faire confiance. Les actionnaires doivent respecter leurs engagements et nous aussi, dans la bonne cohésion avec le respect des procédures».

A noter que le même type de rencontre a eu lieu simultanément à Pointe-Noire, sous la supervision de Paul Kampakol, président du conseil d'administration de la CAPPED.

Philippe BANZ

CHINE

XI Jinping rempile pour un troisième mandat

Au terme du XXe congrès du Parti communiste chinois (PCC), qui s'est tenu du 16 au 23 octobre 2022, au palais des congrès à Pékin, le Président XI Jinping a été reconduit pour un troisième mandat. Il s'est entouré d'un bureau politique uniquement composé de ses proches alliés.

Il a été reconduit à la tête du Parti communiste chinois à l'issue de ce congrès. Il ressort de ces assises plus puissant que jamais. Agé de 69 ans aujourd'hui, XI Jinping est monté à la tribune dimanche, à la clôture du congrès destiné à tracer l'avenir politique de la Chine pour les cinq ans à venir. Derrière lui, les six membres du nouveau comité permanent, le sommet du pouvoir chinois.

Dans l'ordre protocolaire, le titre de numéro deux revient à Li Qiang, secrétaire général du parti à Shanghai. Selon la tradition, le titre de Premier ministre devrait lui revenir. Li Qiang est l'un des hommes de confiance les plus

proches du Président chinois. Mais, il est aussi le responsable du confinement de Shanghai pendant la crise sanitaire. Les trois autres nouveaux membres font aussi partie de la garde rapprochée du Président chinois. Ding Xuexiang, son bras droit, Li Xi, chef du parti dans la province du Guangdong et Cai Qi, le chef du parti à Pékin. A leurs côtés, restent en poste Zhao Leji, responsable de la lutte anti-corruption et de la discipline.

En s'assurant d'un appareil acquis à sa cause le Président XI Jinping entend relever plus facilement les défis qui l'attendent. En dépit d'un pouvoir renforcé,



Le président XI Jinping réélu à la tête de la République populaire de Chine

le dirigeant devra faire face à de nombreux obstacles. XI Jinping à ces dernières années mis l'accent sur la consommation et la demande intérieure pour développer l'économie. Il a ainsi clairement souligné que la bonne santé économique nationale allait être au

centre des activités et l'économie privée devenir secondaire. A l'international, la Chine va poursuivre sa coopération avec les autres pays sur le plan économique, tout en essayant d'asseoir sa vision du monde et son idéologie.

Alain-Patrick MASSAMBA

BURKINA FASO

Ibrahim Traoré investi président de transition

Après sa prise de pouvoir, le 30 septembre 2022, lors d'un coup d'Etat, le capitaine Ibrahim Traoré a été investi le 21 octobre président de transition par le Conseil constitutionnel. Aucun représentant étranger n'a assisté à sa prestation de serment. Il fera une transition censée durer jusqu'en 2024.



Le capitaine Ibrahim Traoré

Main droite levée, le capitaine Ibrahim Traoré a prêté serment en ces termes: «Je jure devant le peuple burkinabè et sur mon honneur de préserver, de respecter, de faire respecter et de défendre la Constitution, la charte de la transition et les lois du Burkina», a-t-il déclaré. Peu après, le Conseil Constitutionnel à travers son président Bouraima Cissé a pris acte de ce serment, et a renvoyé le nouveau président à l'exercice de ses fonctions. Avant de lui adresser les félicitations des sages.

Dans son allocution, le capitaine Ibrahim Traoré, a indiqué que: «L'existence de la nation est en péril. Nous sommes confrontés à une crise sécuritaire et humanitaire sans précédent. Nos objectifs ne sont autres que la reconquête du territoire occupé par ces hordes des terroristes... Depuis le 24 janvier jusqu'au 30 septembre, nous avons constaté des dérives qui ont conduit à un recadrage de cette transition».

Cette investiture était prévue par la Charte de la transition adoptée la semaine dernière par les assises nationales, rassemblant les forces vives du pays, ayant désigné à l'unanimité le capitaine Ibrahim Traoré, Président de la transition, Chef de l'Etat, Chef suprême des Forces armées nationales. L'article 4 de cette charte souligne que «le mandat du président de la transition prend fin avec l'investiture du président issu de l'élection présidentielle», scrutin prévu en juillet 2024.

Le putsch du 24 janvier conduit de main de maître par le lieutenant-colonel Damiba qui avait renversé le président Roch Marc Christian Kaboré, reprochait à ce dernier, l'incapacité face aux attaques Jihadistes qui se sont multipliés au Burkina Faso. Mais, sur cette question, le pouvoir de Damiba n'a pas fait mieux, et c'est l'une des causes qui a justifié la prise de pouvoir en septembre dernier, du capitaine Ibrahim Traoré qui est également attendu aux résultats sur cette question et bien d'autres.

A.P MASSAMBA

CENTRAFRIQUE

Vers un référendum constitutionnel pour le maintien au pouvoir du président Touadéra

Les partisans du pouvoir ont manifesté samedi 22 octobre dernier à Bangui, en faveur d'un référendum constitutionnel qui permettrait au président Faustin Archange Touadéra de briguer un troisième mandat à la tête de la République centrafricaine. Cette journée de manifestation, qui a vu plusieurs milliers de personnes défiler dans les rues de Bangui, intervient en plein bras de fer entre les autorités centrafricaines et la plus haute juridiction du pays, la Cour constitutionnelle.

«Oui au référendum et aux réformes institutionnelles», pouvait-on lire sur les banderoles et pancartes des manifestants, réunis à l'initiative du Front républicain, une organisation politique proche du pouvoir présidée par Héritier Doneng.

«Vous savez, le référendum, c'est une bataille par les urnes, dit celui-ci. Il y a deux camps. Il y a les conservateurs et les progressistes. Moi je suis progressiste, je veux le progrès. Je veux des innovations. Je veux des réformes. Et de l'autre côté, il y a des conservateurs qui veulent bien que cette ancienne Constitution soit maintenue. C'est aux urnes de nous départager.»

Les partisans du président Faustin Archange Touadéra lui demandent d'organiser un référendum dans un délai de 30 jours, et d'abroger le décret entérinant la

désignation des membres de la Cour constitutionnelle. Le chef de l'Etat a fait une brève apparition lors de la manifestation de samedi. Il a fait savoir à ses partisans qu'il les avait «entendus». «Je vous prie de patienter, je reviendrai vers vous dans un bref délai», a-t-il ajouté avant de s'éclipser. Fin août 2022, le chef de l'Etat avait créé par décret un comité chargé de rédiger une nouvelle Constitution. Une telle modification de la loi fondamentale, si elle avait lieu, pourrait lui permettre de briguer un troisième mandat. Ce dernier ne s'est encore jamais prononcé sur le sujet.

Le 23 septembre, après une saisine de l'opposition, la Cour constitutionnelle a annulé ces décrets. Depuis, la présidente de la juridiction, Danièle Darlan, est dans le viseur des autorités. Le bras de fer continue entre le



Les partisans du président Touadéra

pouvoir et la présidente de la Cour constitutionnelle. Les autorités de Bangui estiment qu'elle ne peut plus siéger à la Cour, du fait de sa prochaine mise à la retraite de la fonction publique. Une bataille juridique qui dépasse désormais les frontières centrafricaines. La Conférence des juridictions constitutionnelles africaines (CJCA) a rappelé l'inamovibilité des juges de la Cour constitutionnelle de Centrafrique. La CJCA fait également part de son «soutien indéfectible» aux juges constitutionnels «et à leur tête, la Professeure Danièle Darlan».

Les soutiens du président avaient déjà manifesté leur soutien au projet de réforme constitutionnel le 6 août 2022.

Gaule D'AMBERT

GUINEE

La junte accepte de rendre le pouvoir aux civils dans deux ans

La junte militaire guinéenne, aux commandes du pays, est menacée par des sanctions par la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEDEAO). Elle a finalement accepté d'avancer le retour des civils au pouvoir à deux années, et renonce ainsi à diriger le pays pendant trois ans. La CEDEAO et la Guinée sont finalement parvenus à un compromis.

La junte au pouvoir en Guinée a accepté de rendre le pouvoir aux civils au bout de deux ans renonçant sous la menace de sanctions imminentes à diriger le pays pendant trois années. D'après un document de la CEDEAO, «dans un compromis dynamique les experts de la CEDEAO et de la Guinée ont conjointement développé un chronogramme consolidé de la transition étalé sur 24 mois». Mamady Doumbouya, le Chef de la junte a par ailleurs précisé que

ce chronogramme prend effet à compter du 1er janvier 2023, au cours de la cérémonie de clôture de la mission technique de la CEDEAO dépêchée à Conakry cette semaine, retransmise sur la télévision nationale RTG. Le calendrier, relève le document de l'organisation régionale devrait être présenté au prochain sommet de la CEDEAO pour son approbation afin de déclencher sa mise en œuvre. Arrivé au pouvoir par la force le 5 septembre 2021, Mamady Doumbouya s'est engagé à céder la place à des civils après des élections. La junte avait jusqu'alors affirmé son intention de gouverner pendant trois ans, le temps pour elle d'organiser des élections crédibles et de mener à bien d'importantes réformes nécessaires à ce qu'elle appelle une refondation de l'Etat guinéen. La CEDEAO a dit un tel délai inacceptable.

La CEDEAO a suspendu la Guinée de ses instances. Le 22 septembre elle a suspendu toute assistance et transaction

financière avec la Guinée et a annoncé contre un certain nombre de personnalités le gel de leurs avoirs financiers et une interdiction de voyager dans l'espace CEDEAO. C'est dans un climat de confrontation entre la junte et l'opposition qu'a été le compromis trouvé à Conakry. L'opposition accuse la junte de confisquer le pouvoir et de faire taire toute voix discordante à coup d'arrestations de leaders politiques ou de la société civile et d'enquêtes judiciaires. Les grands partis refusent le dialogue avec la junte sur le contenu de la période dite de transition dans les conditions fixées par les autorités. Ils demandent que le dialogue ait lieu sous arbitrage de la CEDEAO. En définitive, le rapport de la mission de la CEDEAO confirme la volonté de cette dernière d'associer toutes les parties pour une mise en œuvre inclusive du chronogramme de la transition.

Alain-Patrick MASSAMBA

Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718,
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE AFRICAINE DES SERVICES DIVERS, en sigle «A.S.D.»

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 11 Octobre 2022, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 12 Octobre 2022, sous le folio 197/4 N°1030, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: AFRICAINE DES SERVICES DIVERS, en sigle «A.S.D.»;

Forme: Société à Responsabilité Limitée;

Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000);

Siège social: Immeuble Ex-Air-Afrique, Pointe-Noire, République du Congo;

Objet: La société a pour objet, en République du Congo: - Import-export; Location; Vente; Immobilier; Commerce international; Construction; Réparation véhicule; Import-export (pièces détachées, véhicules, matériels de

construction, alimentation et produits alimentaires congelés ou non-congelés: commerce); Exploitation minière, achat et vente des produits poly métaux(-cuivre, zinc, plomb, cassitérite, or); Transports routiers (minières des biens, transport terrestre des biens et des personnes); Commerce de gros de biens de consommation, non-alimentaires divers; Import-export des produits pétroliers, produits chimiques et matériels de forage, bois, matière première, textile (nonspécifier).

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;

Gérants: Monsieur BANZOUZI TCHICAYA Yannick Dieudonné et Monsieur MBOUSSALOUTH Arnold;

RCCM: CG-PNR-01-2022-B12-00216 du 17 Octobre 2022.

Pour insertion légale,
Maître Léole Marcelle KOMBO.

ROLE COMMERCIAL N°534
ANNEE: 2022
REPERTOIRE N°340
DU: 03 Septembre 2022
M.SM/G.S.A/03.09.2022

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

ORDONNANCE:

AFFAIRE: LA SOCIETE SEAS SARLU
OBJET: Requête aux fins d'une Prorogation du Règlement Préventif

**L'AN DEUX MIL VINGT DEUX;
ET LE TROIS DU MOIS DE SEPTEMBRE;**

Par devant nous, Micky Sylvanist MOUELE, Président du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, juge de requêtes;

Vu la requête en date à Pointe-Noire du 26 Août 2022 de la société SEAS SARLU, au capital de 10.000.000 F. CFA, au RCCM/CG/PRN/n°08 B 170, dont le siège social est sis, 81, Avenue Barthélémy BONGANDA, B.P.: 1426, Tél.: 05.626.66.39, Pointe-Noire, République du Congo, plaidant et représentée par le cabinet d'Avocat Fernand CARLE, Tél.: 05.559.96.84, Pointe- Noire;

Attendu que par cette requête et, sur le fondement de l'article 21 et 219 de l'acte Uniforme portant Organisation des Procédures Collectives d'apurement du passif, la société SEAS SARLU, a demandé la prorogation du règlement préventif pour une durée supplémentaire de douze (12) mois;
Que pour justifier cette demande, elle fait valoir qu'elle ne pourra pas avoir lieu à la date convenue;
Qu'en espèce, le motif de la prorogation du délai du règlement préventif est fondé;
Qu'en conséquence, il convient de faire droit à la demande formulée par la société requérante, notamment en lui ordonnant, un délai supplémentaire de douze (12) mois, à compter de la date de signature de la présente ordonnance;

EN CONSEQUENCE:

Vu le jugement d'homologation du concordat et d'ouverture du règlement préventif du 13 Août 2019;
Vu le rapport final du syndic;
Vu l'article 21 et 219 de l'acte Uniforme portant Organisation des Procédures Collectives d'Apurement du Passif;
Ordonnons la prorogation du règlement préventif de la SOCIETE SEAS SARLU pour une durée supplémentaire de 12 mois;
Disons que la présente ordonnance est exécutoire par provision sans caution et qu'il nous en sera référé en cas de difficultés.

FAIT EN NOTRE CABINET, SIS PALAIS DE JUSTICE
DE POINTE-NOIRE

LE PRESIDENT

Micky Sylvanist MOUELE
Magistrat.

AGE-SOCIETE D'INGENIERIE S.A
SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 10.000.000 FCFA
SIEGE SOCIAL : 1, AVENUE DE PASSY,
B.P:943-MOUKONDO
RCCM N° CG/BZV/17 B 6996 BRAZZAVILLE-
REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE DE LA DISSOLUTION ANTICIPEE DE AGE-SOCIETE D'INGENIERIE S.A

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique de ladite société en date à Brazzaville du 31 Mai 2022, il a délibéré et adopté la résolution sur la dissolution anticipée.

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'Acte Uniforme OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, le Tribunal de commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société le 12 Octobre 2022, sous le n° M2/22-289 aux fins de la dissolution anticipée.

Pour avis.

ANNONCE LEGALE

Maître André POBA, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise, 377 avenue Jacques OPANGAULT, Hôtel Suite-Sweet, 1er étage, en face de l'immeuble Jean Pierre THYSTERE TCHICAYA, Téléphone (242) 06 632 40 06 E-mail:andrenaveck9@gmail.com.

Aux termes d'une décision prise par devant Maître André POBA, Notaire, à Pointe-Noire en date à Pointe-Noire du dix-neuf octobre deux mille vingt-deux répertorié au numéro 356 AGE 004 2022 et enregistré à Pointe-Noire, Loandjili, le vingt octobre de la même année, Folio 203/5 numéro 1107;

L'associé unique de la société «RENCO CONGO SARLU», Société A Responsabilité Illimitée Unipersonnelle, ayant son siège social sise à Pointe-Noire, 387, Boulevard Loanga, Zone Industrielle, à côté de la Direction départementale du Commerce a décidé d'augmenter de la somme de 1.167.600.000 (un milliard cent soixante-sept millions six cent mille francs cfa), le capital social, qui est actuellement de 10.00.000 (dix millions), pour le porter à 1.177.600.00 (un milliard cent soixante-dix-sept millions six cent mille) par la création de 11.676 (onze mille six cent soixante-seize).

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

Le Notaire

Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1^{er} étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE ST MAADIN

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 06 Octobre 2022, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 07 Octobre 2022, sous le folio **189/28 N° 5187**, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: ST MAADIN;

Forme: Société à Responsabilité Limitée;

Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en mille (1000) parts de mille (1000);

Siège social: Quartier Aéroport, Arrêt FLM, Résidence Arcadia, Pointe-Noire, République du Congo;

Objet: La société a pour objet, en République du Congo:
- Principalement, l'exploitation et le financement de mines artisanales, coopératives minières, semi-industrie de l'extraction minière et industrialisation de concessions minières, le commerce général par les services, la transformation, le négoce de toutes substances, l'achat, vente, l'importation, l'exportation, le transport, l'élevage, la pêche, l'agriculture, l'exploitation minière, l'entreposage, le conditionnement, la représentation, de quelque nature que ce soit; La collecte et l'industrie du raffinage de métaux précieux ou non et sa mise en lingots ou barres de divers types et poids, la collecte de métaux précieux en territoire minier, l'achat et la vente des métaux précieux bruts ou raffinés au comptoir ou bureau de vente de ST MAADIN S.A.R.L. et de toutes activités de consultance, étude, recherche, prospection, gestion, coordination, exploration, exploitation de mines, gestion et principalement toutes activités liées directement ou indirectement à l'objet social, à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale, des domaines du secteur minier, du commerce et de l'industrie, de l'aviation civile, l'organisation, l'encadrement, la gestion des missions d'intérêt général ou particulier, des associations ou institutions ayant dans leurs compétences un ou plusieurs des domaines énumérés ci-dessus; Toutes opérations ressortissant à la recherche et au

développement, la production, la création, l'achat et la vente, l'exportation et l'importation, la mise à disposition ou la prise en location, la franchise, la coopération d'entreprises, la représentation, la concession, le courtage, la commission, la consignation ou la licence de tous biens meubles ou immeubles, matériels ou immatériels, en ce comprises la prestation de tous services-généralement quelconques relevant du commerce et de l'industrie en général, en ce comprises l'organisation administrative, la gestion financière, la structure technique ou la politique commerciale ou non commerciale de toutes entreprises, institutions ou organisations nationales ou internationales, publiques ou privées, à buts lucratifs ou non, ainsi que l'organisation d'événements, la promotion et publicité; Elle pourra également accomplir toutes opérations d'études, de prospection, de recherches et d'exploitations de toutes substances-minérales, ainsi que toutes opérations de traitement et retraitement métallurgique et chimique, de transformation, de commercialisation, d'exportation de ces substances et de leurs dérivés pour son compte ou pour le compte de tiers, et toutes autres opérations de nature à favoriser la réalisation de cet objet social; Elle pourra accomplir en République du Congo ou à l'étranger tout acte quelconque et toutes opérations financières, agricoles, commerciales, mobilières ou immobilières ayant rapport direct avec l'objet social tel qu'il est défini ci-dessus, ou pouvant faciliter la réalisation. Elle pourra exercer les activités liées à l'impression, la publication, la presse écrite ou audiovisuelle.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;

Gérant: Monsieur ALSAID Xavier Ahmad C.;

RCCM: CG-PNR-01-2022-B12-00211 du 12 Octobre 2022.

Pour insertion légale,
Maître Léole Marcelle KOMBO.

DIOCÈSE D'IMP FONDO

A Brazzaville, une messe a rassemblé la diaspora de la Likouala autour de Mgr Daniel Franck Nzika

Face aux nombreuses difficultés que connaissent les populations du département de la Likouala, en général et du diocèse d'Impfondo, en particulier, une messe a rassemblé les ressortissants de la Likouala à Brazzaville autour de Mgr Daniel Franck Nzika, évêque du lieu et la Province ecclésiastique du Nord (PENORD), samedi 22 octobre 2022, en l'église Notre-Dame des Victoires de Ouenzé. Cette messe a été concélébrée par Mgr Gelase Armel Kema, évêque de Ouesso, en présence de quatre prêtres. L'animation liturgique de la messe était assurée par une chorale formée pour la circonstance et composée des choristes d'Impfondo vivant à Brazzaville.

Parmi les participants, il y avait M. Gabriel Valère Eteka Yemet, président de la Commission nationale des droits de l'homme et Mme Virginie Euphrasie Dolama, députée de la deuxième circonscription d'Impfondo.

Dans son homélie tirée de l'évangile du jour dans Luc 13, 1-9, Mgr Daniel Franck Nzika a rendu grâce au Seigneur pour cette rencontre. «*Nous sommes venus ce jour samedi 22 octobre en cette église Notre-Dame des Victoires pour célébrer, chanter magnifier le nom de Jésus. Pourquoi donc cette messe des ressortissants de la Likouala à Brazzaville? Eh bien, il s'agit de rencontrer le peuple de Dieu de notre Eglise locale d'Impfondo qui est à Brazzaville pour leur parler de la Parole de Dieu, l'interpeller sur les différents problèmes qui minent le département de la Likouala. Dans la tradition de l'Eglise, la Vierge Marie est honorée le jour du samedi et qu'aujourd'hui, nous*

sommes un samedi, quelle grâce pour notre diocèse? Dans les différentes rencontres organisées par les jeunes et adultes à Impfondo, plusieurs problèmes ont été décelés et l'évêque que je suis, ne pouvais qu'accepter une telle initiative», a dit



Les participants à la messe, au premier plan Gabriel Valère Eteka Yemeh l'évêque d'Impfondo. Toujours dans son homélie, Mgr Daniel Franck Nzika a souligné que la Likouala a tout donné pour ceux qui ont étudié dans ce département. «*En retour, nous*



Mgr Daniel Franck Nzika devons lui donner tout ce qu'il faut. Tu as été baptisé, confirmé, marié, ordonné diacre, prêtre et

a dit-il conclu. Vers la fin de la messe, un comité de relation entre le diocèse d'Impfondo et Brazzaville a été proposé. Celui-ci est composé de Gabriel Valère Eteka Yemet et de Virginie Euphrasie Dolama. A cet effet, l'abbé Mifrad Josaphat Itaddy Mafimba a expliqué la mission dévolue à ce comité de faire le travail de relais entre les populations de la Likouala vivant à Brazzaville et celles vivant dans le département proprement dit, pour une meilleure collaboration. Ensuite, le curé de Betou a énuméré les difficultés du diocèse, notamment le soutien des populations aux 14 grands séminaristes et prêtres du diocèse d'Impfondo pour leur survie; l'acquisition d'un terrain pour recevoir les prêtres d'Impfondo en séjour à Brazzaville. Pour soutenir certaines charges dues à l'organisation de cette messe, une quête a été improvisée par district et le montant récolté a été de 144. 150F.Cfa. Au sujet du délabrement de la route qui dessert la localité d'Impfondo dont les sociétés de transport ont interrompu la desserte, l'abbé Mifrad Josaphat Itaddy Mafimba a sollicité la générosité du Gouvernement et des parlementaires pour diligenter les travaux de sa réhabilitation afin que les populations renouent avec les voyages et le trafic des produits vivriers.

Pascal BIOZI KIMINO

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

Les ouvriers apostoliques ont ouvert l'Année pastorale par une session

L'Année pastorale 2022-2023 dans l'archidiocèse de Pointe-Noire s'est ouverte par une session tenue du 19 au 21 octobre dernier en la paroisse Christ Roi de Loandjili dans le 4e arrondissement, sous l'égide de Mgr Miguel Angel Olaverri, archevêque métropolitain de Pointe-Noire.



Mgr Miguel Angel Olaverri et l'abbé Gustave Makaya

Avec la participation des ouvriers apostoliques, des membres des comités diocésains des laïcs.

C'est sur le thème «*Pour une Eglise synodale ; communion, participation et mission*» que s'est appuyée cette session au cours de laquelle, comme de coutume, chaque commission diocésaine a présenté son rapport de l'année écoulée.

Les enjeux de cette session ont été de présenter: les activités réalisées au cours de l'année dernière et aussi les difficultés rencontrées.

À la messe d'ouverture, Mgr Miguel Angel Olaverri a rappelé aux participants que la session est une manière pratique d'orienter, de se conduire et également d'entamer une année nouvelle avec beaucoup de sérénité.

L'abbé Gustave Makaya a présenté la lettre apostolique «*Desiro Desideravi*» du Pape François sur la formation liturgique du peuple de Dieu. Il a fait comprendre que la liturgie est le lieu où se présente la synodalité et aussi le lieu de la recherche de l'union.

Un moment de réflexion a été pris pour parler de la place importante qu'occupe la liturgie. Chaque groupe a pu exprimer la valeur que celle-ci occupe et surtout donner quelques suggestions pour l'amélioration de sa commission. Un appel a été lancé pour la formation approfondie à la liturgie, par exemple, au niveau des chorales pour que les chants se concordent, et aussi pour les enfants de cœurs et les enfants Elisa afin que la beauté de la liturgie soit respectée de tous.

Clôture sa présentation, l'abbé Gustave Makaya a fait appel à chacun pour éviter les éléments qui peuvent gâcher la beauté de la liturgie.

Mgr Miguel Angel Olaverri a invité l'ensemble des participants à faire la révision de la façon de célébrer, de vivre ce mystère. Il a ensuite présenté le message du Pape François pour la Journée mondiale des missions. Avant de souligner que les ouvriers apostoliques ont intérêt à axer de plus en plus leurs interventions d'évangélisation et les catéchèses à partir de leur baptême.

Le deuxième jour de la session a été ouvert par Mgr Miguel sur la présentation du message du Pape François pour la 57^e Journée mondiale de la jeunesse. Il a donné les enjeux et le calendrier des catéchèses préparatoires pour cette Journée mondiale (JMJ Lisbonne). Il a invité l'ensemble des participants à s'investir pour les jeunes. L'abbé Raphaël a présenté le rapport annuel du séminaire Notre-Dame de Loango, qui a accueilli, pour l'année 2021-2022, 66 jeunes, dont trois ont été mis à la disposition des parents dès le premier trimestre.

Pour les examens d'Etat, le BEPC et le Baccalauréat, le séminaire a fait 100% d'admis. Parmi les dix bacheliers, huit ont demandé l'entrée au séminaire et deux pour les congrégations religieuses. Cela a permis au séminaire Notre Dame de Loango d'œuvrer pour

(Suite en page 11)

enfants et des jeunes, les inciter à la lecture quotidienne de la Parole de Dieu, les occuper à leur croissance spirituelle et à leur maturité. A cet effet, quatre groupes ont été constitués: groupe A: Ngamaba, M'filou, Makélékélé et Centre d'accueil; groupe B: Poto-Poto, Météo, Diata et Kinsoundi; groupe C: La Base, Baongo et Mikalou; groupe D: Ouenze, Mayangui et plateau centre-ville. Une pause sera observée au mois de décembre pour permettre aux enfants et aux jeunes de passer les compositions du premier trimestre pour ne reprendre que le 15 janvier prochain.

Pour Davy Dimitri Mackita, membre du bureau de l'ECODI de la paroisse de Poto-Poto, après une première édition réussie, il fallait penser organiser cette deuxième, dans le but

de contribuer à la croissance spirituelle des enfants et des jeunes, afin de les accompagner dans l'enseignement de chaque dimanche; les aider à lire constamment la Parole de Dieu pour être des enfants modèles dans leur milieu de vie et dans la société.

De son côté, Mme Chris Moutoula Mayanda, membre du groupe Ruchama a indiqué: «*Nous accompagnons l'ECODI de la paroisse de Poto-Poto afin d'apporter notre touche particulière à l'organisation de cette édition, car un jeu concours appelle toujours des récompenses. Des Bibles et autres livres sacrés seront offerts aux vainqueurs*», a promis Mme Chris Moutoula Mayanda.

Davy Dimitri MACKITA, membre du bureau de l'ECODI de la Paroisse de Poto-Poto

ANNIVERSAIRE

Veuve Kinzonzi née Scholastique Nsona a fêté ses 80 ans d'âge

Pionnière de la fraternité Saint Vincent de Paul de la paroisse Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde du Plateau des 15 ans à Brazzaville, la veuve Kinzonzi née Scholastique Nsona, mère biologique de l'abbé Renaud Silvère Kinzonzi, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville, a soufflé ses 80 bougies le vendredi 30 septembre 2022, puisque née en 1942. A cet effet, une messe d'action de grâces a été célébrée en l'église Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde, par l'abbé Renaud Silvère Kinzonzi et concélébrée par une dizaine de prêtres venus témoigner de leur affection à l'heureuse jubilaire.

Dans son homélie, le père Bruno Cyriaque Dimanche Mouniengué, prêtre spiritain, a édifié le peuple de Dieu sur les vertus d'amour et de charité qui caractérisent l'heureuse jubilaire, acquises depuis son jeune âge. «*C'est au nom de ces vertus qu'elle a élevé ses enfants, dont un prêtre,*

l'abbé Renaud Silvère Kinzonzi. L'âge des hommes forts, comme nous le rappellent les Saintes Ecritures, est à 70 ans. Ce qui signifie qu'on est déjà adulte et qu'on s'apprête à quitter cette terre des hommes. Dans le Psaume 89 comme dit le psalmiste, le nombre des années pour les plus vigoureux est à 70



Veuve Scholastique Nsona et 80. Donc, il faut savoir rendre grâce à Dieu à chaque étape de notre vie», a dit le père Cyriaque Dimanche Mouniengué. Mariée religieusement avec feu

Hilaire Kinzonzi, il y a plus de 60 ans, Mme Scholastique Nsona est une fervente chrétienne qui, durant toute sa vie n'a cessé de témoigner de façon discrète sa foi reçue le jour de son baptême et les valeurs chrétiennes que lui ont transmises les religieuses de la Congrégation Anne Marie Javouhey dans sa tendre enfance. Dans son témoignage, Mme Scholastique Nsona vit au quotidien le charisme de Saint Vincent de Paul, caractérisé par la charité envers les pauvres et les plus démunis. Puisse le Seigneur l'aider à vivre encore longtemps.

P. BIOZI KIMINO

EGLISE EVANGELIQUE DU CONGO

La deuxième édition du jeu concours sur la Bible aura lieu en novembre prochain

«*Je connais ma Bible*», c'est le thème de la deuxième édition du jeu concours Biblique que s'apprête à organiser la paroisse évangélique de Poto-Poto, en collaboration avec le groupe Ruchama, du 6 novembre 2022 au 12 février 2023. Cette deuxième édition connaîtra la participation de quatorze Ecoles du dimanche «*ECODIS*» issues de diverses paroisses. Les ECODIS sont des groupes composés des enfants et des jeunes avec pour spécialité la



ECODI de Poto-Poto

lecture de la Bible. Sur quatorze Ecoles qui prendront part à cette édition, six sont du consistoire de Brazzaville 1, comprenant les paroisses de Makélékélé, Baongo, Plateau centre-ville, Centre d'accueil, Météo et Kinsoundi; huit du consistoire de Brazzaville 2, comprenant les paroisses de Poto-Poto, Ouenzé, Mikalou, La Base, Ngamaba, M'filou, Diata et Mayangui. Ce concours a pour objectif d'évaluer les connaissances bibliques des

OUVERTURE DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2022-2023 AU CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES CHRETIENNES (CERC)

Mgr Urbain Ngassongo a animé la conférence inaugurale

La salle de conférences du Centre d'études et de recherches chrétiennes (CERC), située au Rez-de-chaussée de l'immeuble abritant le siège du Journal La Semaine Africaine, a vibré de manière authentique, jeudi 13 octobre 2022, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des activités de l'Année académique 2022-2023 au CERC. Elle a été marquée par la conférence inaugurale animée par Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, vice-président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), sur le thème: «140 ans d'évangélisation, pour une Eglise solide et prophétique».

Cette cérémonie a été rehaussée de la présence de NN.SS. Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon, Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et de la Province ecclésiastique du Centre (PEC), président de la CEC, Victor Abagna Mossa, archevêque métropolitain d'Owando et de la Province ecclésiastique du Nord (PENORD), Miguel Angel Olaverri, archevêque métropolitain de Pointe-Noire et de la Province ecclésiastique du Sud-Ouest (PESO), Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, Franck Daniel Nzika, évêque d'Impfondo, Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala, et Toussaint Ngoma Foumanet, évêque de Dolisie. Au nombre des participants à ces retrouvailles, pouvaient être comptés: des prêtres, dont les abbés Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la CEC, Valentin Moyongo, directeur national des Œuvres Pontificales missionnaires (OPM), Jean François Badinga, Barthel Christel Ganao et Vivien Etouolo, recteur du séminaire propédeutique Abbé Charles Mahonde de Ouessou, recteur et directeur des études du Grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda, Nazaire Mabanza, directeur de l'Ecole des Sciences religieuses de Brazzaville, les pères Casimir Moukoubou, Raphaël Bazebizonza, Jean Roger Ndombi, et Arnel Badi Bilombo, respectivement, directeur diocésain de liturgie, supérieur des Jésuites au Congo, président de l'Asso-

Ayant pour modérateur, l'abbé Christophe Maboungou, recteur du Grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha, la cérémonie n'a connu qu'une seule communication, celle de l'évêque de Gamboma qui s'est articulée en quatre points: rappeler de manière concise les grandes étapes de l'évangélisation du Congo; invitation à réfléchir à la nécessité de nous repentir et de croire à l'évangile afin d'œuvrer pour une Eglise solide et prophétique; invitation à changer de mentalités, à prendre en compte ces nouveaux dé-



Mgr Urbain Ngassongo et l'abbé Christophe Maboungou au présidium

fidèles. Etre porté par le désir de demeurer en Dieu et transformer la société, est possible lorsque le baptisé se considère comme un enfant de Dieu qui appartient à Dieu sans partage et mène dans l'Eglise une vie de foi, de prière et conséquente.»

A sa suite, le père Yannick Essengué, jésuite, a annoncé le chronogramme des activités prévues au cours de cette année

Au cours de cette phase, aux côtés d'autres orateurs, l'archevêque-président de la CEC a levé quelques équivoques au sujet de l'implication de l'Eglise dans la vie sociale, car l'histoire retiendra, il fut un temps où l'Eglise était absente de certains milieux, à cause de la nationalisation des écoles, à l'époque du marxisme-léninisme qui a régné dans notre pays pendant



Une vue des archevêques, évêques du Congo et du nonce apostolique bénissant les participants à la cérémonie

fis pastoraux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés à caractère socioculturels, politiques, économiques, éthiques et écologiques; énumération

académique qui s'est ouverte en cette solennelle occasion. La phase débat-partages-suggestions-contributions-remarques a permis aux participants de délier leur langue. Elle a marqué cette cérémonie riche en émotions et en couleurs.

des décennies. A la fin de son intervention, Mgr le président de la CEC a déclaré ouvertes les activités de l'Année académique 2022-2023 au CERC.

Gislain Wilfrid BOUMBA

(Suite de la page 10)

la maturation des vocations au sacerdoce ministériel pour l'Eglise. L'abbé Raphael Nzaou a souligné qu'au cours de cette période, les projets éducatifs ont été réalisés: les enseignements des homélies et rélections sur le thème de la synodalité. Il a aussi relevé l'achat d'un véhicule, grâce aux hommes et femmes de bonne volonté ponténégrins. Parlant des réalisations, l'abbé a énuméré la réfection des plafonds



Une vue des participants à la session

des deux dortoirs, l'installation des latrines modernes, et l'application de peinture sur les lits. Réfectionner le bâtiment du presbytère, peindre le bâtiment de l'église et refaire les installations électriques des vestiaires et du réfectoire des séminaristes ont été cités parmi les perspectives. Présentant le rapport d'activités du mouvement des foyers chrétiens, le père Guy Roger Makosso a relevé l'engagement des équipes paroissiales et proposé des suggestions pour valoriser l'accompagnement spirituel de ses équipes. «Les actions des

XXXI^e DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE -C-

«Le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu»

Textes: Sg 11,22-12,2; Ps 144 (145),1-2,8-9,10-11,13cd-14; 2 Th 1,11-2,2; Lc 19,1-10

Un grain de poussière sur la balance, une goutte de rosée matinale sur la terre: c'est ainsi que le livre de la Sagesse décrit la condition du monde devant la majesté de Dieu, le Créateur, le Maître qui aime les vivants. Et pourtant, ce n'est pas la toute-puissance du Seigneur qui capte davantage la contemplation de l'auteur sacré, mais sa tendresse. Une tendresse de protection et de soin, qui garde en vie toutes les créatures appelées à l'existence; surtout une tendresse de pitié et d'empressement qui se concentre sur les hommes, sur les pêcheurs à reprendre peu à peu, à avertir, à rappeler. La délicatesse du Seigneur prévient, accompagne, soutient la faiblesse de l'homme; ses yeux vont toujours à la recherche de ses enfants égarés.

Et les yeux qui aiment voient mieux! Comme les yeux de Jésus, entouré par une grande foule lorsqu'il traverse la ville de Jéricho. Personne ne fait attention à un homme, Zachée, qui rôde avec hâte aux épaules de ses concitoyens massés le long de la rue. Il n'est pas du tout inconnu. Son rôle de chef des collecteurs d'impôts de cette ville importante, l'a fait devenir riche, puissant, connu et haï par tous, qui le considèrent définitivement pécheur.

Sa position sociale à sauvegarder l'obligerait à garder toujours une attitude publique autoritaire et respectable. Mais ce jour-là, son prestige humain ne signifie plus rien pour lui. Son âme est empressée, agitée par un espoir puissant et inattendu, que lui-même ne saurait pas exprimer. Il veut réussir à voir Jésus, à tout prix. Tout d'un coup, il redevient comme un enfant, il précède la foule sur la rue où Jésus certainement va passer, il monte sur un arbre. De ce coin, peut-être que sa petite taille ne l'empêchera pas de voir Jésus, au moins pour une fois dans sa vie.

C'est ainsi que, par la grâce de Dieu et par l'espérance de Zachée, tout est prêt par la rencontre qui changera sa vie et entrera dans l'évangile de la Miséricorde de Dieu. C'est Jésus qui, en passant, lève expressément ses yeux vers cet homme et l'appelle: «Zachée, descends vite: aujourd'hui il faut que j'aie demeure dans ta maison». C'est de l'inattendu, de l'inouï!

Au regard miséricordieux de Jésus et à la joie irréfutable de Zachée, s'oppose la consternation préjugée des foules: le Maître va entrer dans la maison d'un pécheur! Tout le monde voit la même situation, mais ce que chacun observe est bien différent: Jésus observe un cœur connu dès l'éternité et qu'il attendait depuis toujours; Zachée voit que lui aussi est aimé par Dieu, que son âme est percée définitivement par sa Grâce, que sa personne est désormais changée; les foules, elles, ne voient que l'extériorité et pensent que ce soit un scandale...

Zachée est un témoignage pérenne de l'action de la Grâce de Dieu, qui prépare depuis toujours les conditions pour la conversion de chacun de ses enfants éloignés. La Grâce peut agir par un regard, un petit mot, une rencontre, un épisode de la vie, qui achève une longue attente d'espoir et d'amour...

Le témoignage de Zachée est aussi l'un des forts appels que l'évangile adresse à tous ceux qui pensent être justes, mais qui n'aiment pas ce que le Christ aime. Si le Christ aime le pécheur, les «justes» ne peuvent pas le condamner; s'il va à la recherche de ceux qui étaient perdus, les «justes» ne peuvent pas se passer du souci pour leur retour dans la maison du Père; si Jésus manifeste l'appel de la miséricorde, nous ne pouvons pas penser selon la logique de l'exclusion et la culture du déchet.

Combien de nouveaux Zachées sont-ils cachés sur un arbre aujourd'hui? Combien d'hommes et de femmes «perdus» désespèrent de rencontrer le regard amoureux du Seigneur? Combien d'enfants de l'Eglise doivent passer par les rues de nos villes et entrer dans les maisons des pêcheurs? La belle histoire de Zachée n'est pas terminée...

P. Francesco BRANCACCIO
(Catanzaro, Italie)

couple en mission doivent tendre à rendre possibles les perspectives suivantes: échanger au sujet de la spiritualité conjugale et parler de leur relation à Dieu, créer une ambiance propice à la croissance», a-t-il affirmé.

Après quoi, les responsables de la Commission des laïcs, de Caritas diocésaine, de la Commission Justice et Paix et la Maison d'arrêt ont présenté leurs rapports d'activités, les difficultés et leurs perspectives d'avenir.

La journée s'est clôturée par la présentation du message de la 51^e Assemblée plénière de la Conférence épiscopale du Congo (C.E.C.) à l'ensemble des participants.

Le dernier jour de la session, les responsables de la Commission des écoles catholiques, la Commission patrimoine et la Commission de Radio Maria ont également présenté leurs rapports d'activités. L'abbé Louis Pambou a fait l'état des lieux de l'économat et de quelques difficultés rencontrées surtout au niveau des quêtes de contribution des paroisses. Il a également parlé des partenariats, par exemple, avec la société pétrolière Chevron Congo sur le financement de certaines activités à caractère social.

Après les orientations sur la priorité pastorale pour la campagne d'année, Mgr Miguel Angel a clôturé la session. «Dans cette session que nous venons de vivre, on a mis beaucoup d'effort pour que les formations, la volonté d'entamer une année qui a été déjà commencée de la meilleure façon possible soient une réalité», a-t-il dit.

Madocie Déogratias MONGO



Des participants à la cérémonie

ciation des Jésuites du Congo, et de l'Ordre des frères mineurs (OFM), vicaire judiciaire adjoint de Brazzaville, etc., aux côtés des religieux, religieuses de diverses congrégations, dont Sr Josiane Moukoko, présidente de la Conférence des supérieur(e)s majeur(e)s du Congo (CSMC), supérieure de la congrégation des sœurs de Saint Joseph de Cluny, ainsi que des laïcs dont MM. Albert Mianzoukouta, directeur de publication de La Semaine Africaine, Jean Séraphin Nganga, de la paroisse Saint Kisito de Makélékélé, Mme Pauline Loufoua, de la paroisse Saint-Esprit de Mounkali, et ceux venus de différents horizons de l'archidiocèse de Brazzaville.

des défis et exigences pastorales pour une Eglise solide et prophétique dont: combattre la culture de la facilité pour gagner du pain; repartir sur la connaissance de la Parole de Dieu, du Christ et du Magistère; étude, connaissance, vulgarisation et actualisation de l'Accord-Cadre entre le Gouvernement congolais et le Saint-Siège, etc. Au terme de sa communication, le vice-président de la CEC a fait savoir: «La pastorale de la conversion personnelle et de la transformation sociale doit consister en une invitation constante des baptisés, à un renouvellement du cœur et à des actions pour des changements sociaux en profondeur. Elle engage les pasteurs et les

**World Health Organization
Regional Office for Africa**



**Organisation Mondiale de la Santé
Bureau Régional de l'Afrique**

**Organizaçao Mundial de Saude
Escritório Regional Africano**

17 Octobre 2022

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Titre – 13 Appels d'offres pour divers articles OSS du Bureau Régional- OMS/AFRO

Le Bureau de l'OMS -AFRO vous invite par la présente à soumettre des propositions dans le cadre du présent invitation soumissionner (ITB) relatif aux objets cités ci-dessous :

N°	Référence	Titres de l'appel d'offre	Liens UNGM
1	ITB/LTA/OSS/018/2022	Equipements électromécaniques	https://www.ungm.org/Public/Notice/184809
2	ITB/LTA/OSS/019/2022	Equipements hydrauliques pour forage	https://www.ungm.org/Public/Notice/184811
3	ITB/LTA/OSS/020/2022	Equipements laboratoire	https://www.ungm.org/Public/Notice/184812
4	ITB/LTA/OSS/021/2022	Fournitures de bureau	https://www.ungm.org/Public/Notice/184813
5	ITB/LTA/OSS/022/2022	Outillage mécanique	https://www.ungm.org/Public/Notice/184836
6	ITB/LTA/OSS/023/2022	Petit matériel de laboratoire	https://www.ungm.org/Public/Notice/184839
7	ITB/LTA/OSS/024/2022	Pièces mécaniques	https://www.ungm.org/Public/Notice/184841
8	ITB/LTA/OSS/025/2022	Pièces voiturettes	https://www.ungm.org/Public/Notice/184843
9	ITB/LTA/OSS/026/2022	Produits pour tests	https://www.ungm.org/Public/Notice/184844
10	ITB/LTA/OSS/027/2022	Produits pour traitement d'eau	https://www.ungm.org/Public/Notice/184846
11	ITB/LTA/OSS/028/2022	Réactifs de laboratoire	https://www.ungm.org/Public/Notice/184847
12	ITB/LTA/OSS/029/2022	Groupe électrogène	https://www.ungm.org/Public/Notice/184848
13	ITB/LTA/OSS/030/2022	Uniforme des chauffeurs et huissiers	https://www.ungm.org/Public/Notice/184849

Ces dossiers d'appel d'offres sont disponibles sur la plateforme [afroafrbids@who.int](https://www.ungm.org/sous les références inscrites dans le tableau ci-dessus ou sur demande à l'adresse <a href=)

Les soumissions devraient être présentées conformément aux prescriptions du ITB et parvenir au plus tard le 07 novembre 2022 à 14 h00 (heure de Brazzaville) par UNGM ou via mail afroafrbids@who.int

Les soumissionnaires potentiels qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur des questions techniques, contractuelles ou commerciales peuvent le notifier par courrier électronique à l'adresse afroafrbids@who.int

who.int (utiliser la référence y afférentes. Les demandes de clarification devraient nous parvenir au plus tard le 5 jours avant la date limite de soumission.

L'OMS-AFRO attend avec intérêt votre soumission et vous remercie d'avance de l'attention que vous portez aux opportunités commerciales proposées par l'OMS.

Sincères salutations
Contracting and Procurement Services
General Management Cluster (GMC)

AVIS DE PUBLICATION



Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au CONGO (Brazzaville) informe le public qu'il a lancé un appel d'offres pour la Réalisation des études de faisabilité et d'avant-projet détaillé pour l'aménagement des microcentrales hydroélectriques et réseaux électriques en République du Congo repartis en sept (07) Lots.

LOT	Nom des sites retenus	Département
LOT 1	SOUANKE	SANGHA
	NGOKO	CUVETTE
LOT2	OTSENI	CUVETTE
	MBAMA	CUVETTE OUEST
LOT 3	NZAMBI	KOUILOU
	YANGA	KOUILOU
LOT 4	MANZI	KOUILOU
	LOUVAKOU	NIARI
LOT 5	MOUGOUNDA	NIARI
	ITSIBOU	NIARI
LOT 6	MAMBOUANA	LEKOU MOU
	ELOUO	PLATEAUX
LOT 7	KINDAMBA	POOL
	KIDOUNGA	BOUENZA

Le dossier d'appel d'offres a été posté sur le site corporate des achats QUANTUM. Suivre le lien ci-dessous :

https://procurement-notice.undp.org/view_negotiation.cfm?nego_id=532

Une conférence préparatoire, y compris une session de formation sur le nouveau système d'appels d'offres en ligne QUANTUM, sera organisée le :

•Date : 25 octobre 2022 ; Heure : 10 heure GMT+1, heure de Brazzaville, CONGO

Lieu : ZOOM : <https://undp.zoom.us/j/85417662598?pwd=dWUvQmtWazRNSm9JbUQzaC8rSkp1UT09>

Meeting ID: 854 1766 2598- Passcode: 850796

Toutes les entreprises intéressées doivent confirmer par email leur participation à la conférence préparatoire en envoyant un message à l'adresse ci-après : salome.beia.safi@undp.org.

Adresse de dépôt des offres en ligne uniquement : Les offres doivent être soumises directement dans le système en suivant ce lien:<http://supplier.quantum.partneragencies.org/en> utilisant le profil que vous avez déjà dans le portail. Si vous ne vous êtes jamais inscrit auparavant, suivez le lien d'inscription au portail des fournisseurs pour enregistrer un profil dans le système.

Veillez accuser réception de ce Dossier d'Appel d'Offres en utilisant la fonction « accepter l'invitation » sur le système d'appel d'offres en ligne QUANTUM. Cela vous permettra de recevoir toute modification ou mise à jour concernant l'appel d'offres.

Le guide d'enregistrement et de soumission de votre offre peut être téléchargé sur le site ci-après : https://procurement-notice.undp.org/docs/UNDP_Quantum_User_Guide_For_Suppliers_May_2022.pdf

**MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
BUREAU DE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE**

**ANNONCE LEGALE
N°15/2022/MEF/DGID/DEFFD/DDIK/
BCHPF-PN.CENTRE**

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours.cette procédure concerne les immeubles suivants:

N°	N° DE REQUISITION	RÉFÉRENCES CADASTRALES				QUARTIERS	Arres / Dépt	REQUÉRANTS
01	30.087 du 18/03/2022	Plle(s) 03 et 05	Bloc 234	Section BN	Superficie 1000,00 m²	NGOYO (File TCHITOUTA)	Arr 06	Mme. BATCHY-TOME née WALLOT LÉLO Naddy-Esperance
02	30.005 du 01/02/2022	Plle(s) 06	Bloc 51	Section BXA	Superficie 400,00 m²	COTE-MATEVE (File NTOUMBA)	Arr 06	Mr. LOKO Romuald Modeste et Mme. MABIKA Laetitia Nancy
03	30.006 du 01/02/2022	Plle(s) 01	Bloc 80	Section BL	Superficie 365,88 m²	NGYO (File TCHIYENZI)	Arr 06	NGOMA Jostina Cherylde Bienvenue, NGOMA Faïda Axelle Perpetue, NGOMAEauxcée Chancelle Grâce, NGOMA Espoir Merveille Bénédite
04	30.179 du 17/05/2022	Plle(s) 03	Bloc 192	Section BL	Superficie 500,00 m²	NGOYO (File MBELO)	Arr 06	EGLISE NEO-APOSTOLIQUE AU CONGO
05	27.763 du 18/04/2018	Plle(s) 13	Bloc 112	Section BL	Superficie 400,00 m²	NGOYO (File MBELO)	Arr 06	NSIMBA Clarisse et enfants MBOUNGOU: D'anthoine Neferta, DE MABIKA Clazer-Bush, MABIKA Giraldes Depaul
06	22.482 du 28/05/2013	Plle(s) 09, 10 et 12	Bloc 09	Section BS	Superficie 790,77m²	Aéroclub	Arr 01	Mr. M'POMPA Christophe
07	28.788 du 05/11/2019	Plle (s) 236 bis	Bloc /	Section G	Superficie 662,60 m²	Centre-Ville	Arr 01	Mr. PEYA Karim johao
08	30.259 du 13/07/2022	Pllles(s) 76 Ter	Bloc /	Section I	Superficie 705,71 m²	BOURSE DU TRAVAIL	Arr 01	Mr. MBAMA Daniel
09	29.238du 18/08/2020	Pllles(s) 01 et 03	Bloc 56	Section BP Suite	Superficie 1000,00 m²	E.PLUMUMBA	Arr 01	Mr. MOUASSIPOSSO MACKONGUY Hermann Adelphe Ulrich
10	29.796 du 09/08/2021	Plle(s) 05	Bloc 48	Section BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO Village (File TCHINVASSA)	Arr 06	Mme. PAMBOU Béatrice
11	29.794 du 04/08/2021	Plle(s) 06 bis	Bloc 24	Section BS	Superficie 200,00 m²	TCHIMBAMBA (File MANDOU)	Arr 01	Mr. MOBOZA FIDAMORD Sir Joshua
12	30.191 du 28/06/2022	Plle(s) 06	Bloc 46	Section BS	Superficie 400,00 m²	AEROPORT (File POATY)	Arr 01	OUKAMA OMANGA Emery-Ghislain
13	30.083 du 17/03/2022	Plle(s) 06	Bloc 92	Section BL	Superficie 400,00 m²	NGOYO (File MBELO)	Arr 06	Mme. ANTSOUA Gerya Emelelle
14	30.068 du 07/03/2022	Plle(s) 08 et 10	Bloc 278	Section BN	Superficie 1000,00m²	NGOYO-PLAGE (File TCHITOUTA)	Arr 06	Mme. MOUANGA MABETA Angelene
15	30.199 du 30/05/2022	Plle(s) 19	Bloc 150	Section BL	Superficie 400,00 m²	COTE-MATEVE (File MBELO)	Arr 06	Mr. MABIALA MBISSINI Thierry Judicaël
16	29.883 du 12/10/2021	Plle(s) 02	Bloc 112	Section BL	Superficie 400,00 m²	NGOYO (File MBELO)	Arr 06	Mr. MANTINOUG Hugues Armel
17	29.923 du 09/11/2021	Plle(s) 07 bis	Bloc 63 bis	Section BL	Superficie 226,86 m²	NGOYO (File TCHIYENZI)	Arr 06	Mme. Evelyne Nathalie LAGAT-SONA
18	29.719 du 21/06/2021	Plle(s) 08	Bloc 44	Section BN	Superficie 500,00 m²	zone côtière (File TCHITOUTA)	Arr 06	Mme. ELENGA Marie claire
19	29.795 du 09/08/2021	Plle(s) 07	Bloc 51	Section BC	Superficie 300,00 m²	KM8	Arr 03	Mr. MAHOUSA Jacques
20	30.049 du 24/02/2022	Plle(s) 12	Bloc 35	Section BE	Superficie 300,00 m²	MPAKA (File MPAKA)	Arr 03	Mme. YOKA née SOHO Eugénie
21	30.053 du 01/03/2022	Plle(s) 08	Bloc 18	Section BM4	Superficie 498,48 m²	NGOYO-MVASSA	Arr 06	Mr. MOUSSOUNGOU MVOUMBI Dominique
22	30.106 du 28/03/2022	Plle(s) 04	Bloc 06	Section BM	Superficie 487,50 m²	NGOYO (File MATOLO)	Arr 06	Mlle. KILENDO MILEBO Grâce Sarah
23	30.081 du 16/03/2022	Plle(s) 05	Bloc 265	Section BN	Superficie 500,00 m²	NGOYO (File Tchitouta)	Arr 06	Mme. ESSEREKE AGNOUKA née GNALABEKA NGANDZOH Gerianna Madie Murielle
24	30.102 du 24/03/2022	Plle(s) 13 bis	Bloc 57	Section M	Superficie 530,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	Mme. NGOUONIMBA Pascale Irma
25	23.317 du 04/04/2014	Plle(s) 01	Bloc 147	Section BP suite	Superficie 348,72 m²	MPITA	Arr 01	Mr. Jean Etienne LOULENDO MIMBEDI
26	29.898 du 15/10/2021	Plle(s) 01 et 02	Bloc 09	Section Terrain rural	Superficie 750,00 m²	POINTE-INDIENNE (File TCHINIMINA)	Loango	IWANDZA Didier Narcisse
27	30.321 du 24/08/2022	Plle(s) 09 et 10	Bloc 10	Section: BT	Superficie 994,97 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	Mlle. M'BOUMBA MAHINGA Marcelle
28	20.117 du 10/05/2021	Plle(s) 01	Bloc 35 bis	Section BX	Superficie 641,92 m²	NGOYO (File Tchinvassa)	Arr 06	Mme. MALOUMBI MFOUMA Marcelle Aurelie
29	29.599 du 04/03/2021	Plle(s) 05	Bloc 87	Section BN	Superficie 500,00 m²	NGOYO (File Tchitouta)	Arr /06	BANKOUNDA MBOKO Celphin Dufresme
30	29.226 du 17/08/2020	Plle(s) 03	Bloc 241	Section: BN	Superficie 500,00 m²	NGOYO (File TCHIMBAMBOUKA)	Arr 06	Mlle. MBOURRA Maya-Flore Myrre Priscille
31	29.869 du 22/09/2021	Plle(s) 16	Bloc 47	Section BL	Superficie 400,00 m²	COTE-MATEVE (File MBELO)	Arr 06	Mr. Judess Ervier NGATSE

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 13 Octobre 2022
Le chef de bureau

Yvon Faustin Magloire OKEMBA

FINANCES PUBLIQUES

La CNTR dénonce le manque de transparence

La Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques (CNTR) tient, du 18 au 27 octobre 2022, sa deuxième session ordinaire, au ministère de la Justice à Brazzaville. Les travaux de la session ont été ouverts par son président Joseph Mana Fouafoua.

En présence des ministres du Contrôle d'Etat; de la Réforme de l'Etat, de la Justice, des Enseignements général et technique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action 2022, la CNTR a mené deux enquêtes diagnostiques et une mission d'information. La première enquête a porté sur le Fonds COVID-19 et le Fonds national de solidarité. Il s'agissait d'auditer sur les niveaux de transparence et de responsabilité atteints dans la gestion de ces fonds. Cette enquête va se poursuivre à l'issue de cette session, «*mais nous pouvons à mi-parcours nous prononcer sur les constats rapportés. Il est à noter cependant que l'urgence des mesures mises en place pour lutter contre la COVID-19 a relégué au second plan l'exigence de transparence et de responsabilité dans la gestion des ressources mobilisées dans cette lutte. On constate que des structures et mécanismes de gestion peu orthodoxes ont été créés pour gérer les moyens matériels et financiers mobilisés. La non-conformité à la réglementation en vigueur a conduit à des pratiques également peu orthodoxes concernant la gestion des moyens*», a déploré le président de la CNTR.

La deuxième enquête a pointé du doigt la gestion des subventions de l'Etat et autres fonds mis à la disposition des ministères des Enseignements pendant la période 2019-2021. Au terme de la deuxième session, cette enquête connaîtra également une suite. Le constat à mi-parcours révèle que sur le plan réglementaire et structurel, on déplore d'une part une gestion financière centralisée au niveau des cabinets ministé-

riels au détriment des directions techniques et établissements scolaires. D'autre part, il apparaît des directions techniques créées au sein des cabinets ministériels sans aucune base légale. La gestion des enveloppes spéciales allouées lors des rentrées scolaires, des frais d'inscription aux examens et de participation aux différents concours est révélatrice de ce manque de transparence et de responsabilité. Aucun rapport financier ne sanctionne l'exécution des crédits alloués lors de la rentrée scolaire et de l'utilisation



Les ministres et les commissaires

des frais d'inscription aux examens et concours. Ce constat est plus perceptible à l'université Marien Ngouabi. Pour le président de cette institution de contrôle de l'action publique, la gratuité de l'école est mise à mal par la convention signée entre l'Etat et l'Association des parents d'élèves et étudiants du Congo avec pour conséquence de donner l'impression que l'état s'est désengagé du financement du fonctionnement de l'école.

Concernant la mission d'information, il a été question pour la commission de s'imprégner



Joseph Mana Fouafoua (au milieu) à l'ouverture des travaux

des termes du partenariat de l'Etat avec la LCB Bank et sur les conditions de résiliation de ce partenariat. A propos, il a été constaté que depuis la fin de

l'architecture générale de la qualité du contrôle et de l'amélioration de la gouvernance publique», a reconnu Joseph Mana Fouafoua. Les questions de transparence et de bonne gouvernance étant une exigence, la CNTR devra mettre des bouchées double pour atteindre ses missions. C'est ainsi que pendant cette session, la commission entend poursuivre les objectifs fixés dans les recommandations formulées à la première session ordinaire; examiner et consolider le projet d'élaboration d'un plan d'action stratégique pluriannuel avec le Projet de réformes intégrées dans le secteur public (PRISP). Autres points à l'ordre du jour de la session: mettre en œuvre le plan de communication de la commission; poursuivre les missions d'enquête diagnostiques de terrain, en se focalisant cette fois-ci sur les organisations du portefeuille public de l'Etat et observer les critères freinant le basculement du mode de budget des moyens en budget programme en lien avec les ministères des Finances et du budget. Pour être plus présente, la CNTR s'est dotée d'un numéro vert, 47 48, qui est en cours d'implémentation auprès des deux sociétés de téléphonie mobile MTN et Airtel.

Esperancia
MBOSSA-OKANDZE

LUTTE CONTRE LE PALUDISME

Former les cadres en management et leadership

Le paludisme est l'une des premières causes de mortalité dans des pays en voie de développement. Conscient de cette triste réalité, le Congo à travers le Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP), et ses partenaires multiplie des initiatives pour éradiquer le paludisme. C'est dans cette vision que s'est tenu du 3 au 5 octobre 2022 à Brazzaville un atelier de formation au profit des cadres et agents du Programme national de lutte contre le paludisme sur le leadership et le management.



Les participants à la fin des travaux

C'est Jean Ignace Tendelet, directeur de cabinet du ministre de la Santé et de la population, qui a clôturé les travaux de cette formation, en présence d'Amakala Sodio Constantin, représentant l'ONG Catholic relief service (CRS), un des partenaires clés du Congo dans le combat contre le paludisme.

Cette formation est la dernière d'un programme de développement en management et leadership des cadres du PNLP. Ce programme a commencé par un premier séminaire de quatre jours tenu en août, et s'en est suivie une période de coaching d'équipe d'un mois. Adama Gorou, facilitateur, a déclaré que la réussite de la mission des cadres du programme est essentielle pour la santé des populations. «*Si les chefs de départements n'ont pas la capacité de motiver correctement leurs collaborateurs, la conséquence c'est que les performances seront basses. Hors, si les performances du PNLP sont basses, cela signifie qu'il y a moins de personnes sensibilisées sur le paludisme, cela signifie que la distribution des moustiquaires ne s'est pas bien passée, etc. lorsque le travail se fait de façon collaborative, cela se ressent sur le terrain par une meilleure prise en charge, aussi par les chiffres de diminution du paludisme*», a dit le formateur.

Selon le rapport du PNLP 2021, le paludisme demeure l'une des premières causes de consultation (71%), d'hospitalisation (56%) et de mortalité (42%). Le paludisme n'épargne personne, toute la population est exposée au risque de le contracter, mais, les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans constituent les groupes les plus vulnérables. Il y a moins de 5 ans, le paludisme représentait 66% des causes de consultation externe, 58% des causes d'hospitalisation et 23% des causes de décès au niveau des hôpitaux, précise le rapport PNLP 2021.

Des avancées ont été enregistrées au cours des deux dernières décennies avec une réduction de moitié de la morbi-mortalité liée au paludisme, selon l'OMS. Les études ont démontré que l'utilisation de la moustiquaire imprégnée à longue durée d'action par 80% de la population permet de réduire de 50% l'incidence du paludisme. Au Congo, la baisse de la mortalité proportionnelle palustre chez les enfants de moins de 5 ans de 19% en 2020 contre 23% en 2019. La baisse du nombre de décès lié au paludisme de 4,8% à 1% entre 2017 et 2020 dans l'ensemble ainsi que chez les enfants de moins de 5 ans. Pour le directeur du PNLP, la lutte contre le paludisme n'est pas l'apanage du programme seul, mais plutôt une lutte multisectorielle. Clôturant la formation, Jean Ignace Tendelet a assuré le CRS de leur disponibilité: «*leurs portes resteront ouvertes pour continuer de renforcer leur collaboration et coordonner les actions visant à appuyer l'amélioration de la qualité des services de santé*».

Pour sa part, Amakala Sodio Constantin a précisé que le CRS reste disposé à accompagner le Congo dans son processus de réforme pour un pays sans paludisme.

Germaine NGALA

HANDICAP

Journée internationale de la canne blanche

L'ONG Viens et Vois avec le concours de la Mission évangélique Braille (MEB) Suisse a, le 15 octobre dernier dans la salle de conférences des Sœurs du Sacré-Cœur de Jésus et Marie à Brazzaville, célébré dans l'allégresse la 42^e Journée internationale de la canne blanche. Placée sous le thème: «*Origine de la cécité et rôle du psychologue auprès des déficients visuels*».

Le but de cette journée qui a réuni une cinquantaine de personnes issues des associations de déficients visuels et des sans mélanines, était d'éduquer le monde en matière de cécité et de lui montrer comment les aveugles et les malvoyants vivent et travaillent en toute autonomie, et en apportent une contribution à leur communauté. Elle vise aussi à célébrer les capacités et les réussites des personnes aveugles et malvoyantes dans le monde, et à honorer les nombreuses contributions qu'elles apportent à la société.

La canne blanche est reconnue comme un symbole d'indépendance, un signe d'autonomie à la dignité des personnes aveugles et malvoyantes. Dans sa communication sur

«*Les maladies qui sont à l'origine de la cécité et l'hygiène liée à la protection de la vue*», le Pr Pépin Atipo Ntsiba, chef de service d'Ophtalmologie du Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville, a, entre autres, édifié l'assistance sur les différentes maladies de la vue, les aspects simples de leur prévention et les problèmes psychologiques auxquels elles sont liées. Il a souligné que les personnes malvoyantes devraient de temps en temps consulter un médecin, car elles sont toujours exposées à d'autres maladies de la vue. La personne qui a perdu la vue souffre plus que celle qui est malvoyante à la naissance pour différentes raisons, a-t-il expliqué. Il a proposé l'inscription de l'écriture Braille comme discipline pédagogique



Emerson Massa remettant une canne blanche à une bénéficiaire

dans certaines écoles. Toutefois, il a souhaité que les personnes malades soient soutenues par les pouvoirs publics et les personnes de bonne volonté, surtout pour leurs soins et leur mobilité.

Faite en lingala pour mieux se faire comprendre, cette communication a permis à l'assistance de poser des questions d'éclaircissements auxquelles il a répondu sans langue de bois. La population mondiale

d'aveugles est estimée à 38 millions de personnes. De plus 110 millions souffrent de déficience visuelle et courent un grand risque de perdre la vue. Les causes principales de cécité et de basse vision sont: la cataracte; le trachome; les glaucomes; l'onchocercose. Au Congo coexistent les voies de prise en charge différentes s'appuyant sur des dispositifs variés: hospitaliers, éducatifs, mais le nombre d'aveugles dans

le pays n'est pas connu avec précision.

Emerson Massa, président de l'ONG Viens et Vois, a rappelé que «*la cécité n'est pas seulement un problème de santé publique ou de souffrance humaine, elle représente aussi un grave problème de développement de la personne. C'est par la vision que l'on acquiert la connaissance du monde extérieur, tout en apprenant à s'adapter; elle permet l'intégration de l'ensemble des expériences sensorielles*».

Aussi a-t-il exhorté les uns et inviter les autres à contribuer et à améliorer la sécurité, la technique de l'utilisation de la canne blanche dans la circulation, aussi de respecter la sécurité

routière conçue pour protéger la personne utilisant la canne blanche.

Le Gouvernement facilite la fourniture gratuite des cannes blanches aux personnes aveugles à l'échelle nationale, pour que nul ne reste en arrière et encourage le développement inclusif. A l'issue de la cérémonie dont l'animation a été assurée par Carel Machoix (Slam) et Rosny Mossa, cinquante-cinq cannes blanches ont été remises aux personnes malvoyantes présentes.

A noter que cette journée a été initiée par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1969 et par l'Union mondiale des aveugles en 1970.

Alain-Patrick MASSAMBA

GESTION FORESTIÈRE

Faire connaître le système de certification PAFC

Le PAFC Congo (Pan africain forest certification), Certification forestière africaine, en français, a organisé le 11 octobre dernier, à Brazzaville, la journée porte ouverte. Cette activité intègre le cadre de communication sur le schéma de certification PAFC Bassin du Congo. C'est la ministre de l'Economie forestière, Rosalie Matondo qui a ouvert cette journée.



La ministre Rosalie Matondo (au milieu) à l'ouverture de la journée

Avant regroupée les représentants des sociétés forestières, les bureaux d'études, les délégués du ministère de l'Economie forestière, du secteur privé et des ONG, la journée porte ouverte a été une occasion pour les participants de rencontrer l'équipe PAFC Congo qui a, à sa tête, Brice Severin Pongui; les représentants du PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières); des organismes de certification et d'autres parties prenantes. Ce qui leur a permis d'appréhender le système de certification PAFC, les enjeux de la gestion forestière durable dans les forêts du Bassin du Congo et l'importance de la certification forestière.

L'Afrique centrale abrite le second massif de forêt dense tropicale humide au monde et représente un réservoir majeur de biodiversité. Dans les pays producteurs du Bassin du Congo, la filière forêt-bois est le second employeur après l'Etat.

La certification forestière est un

outil permettant d'exploiter les forêts tout en garantissant la gestion durable de la ressource. C'est un outil qui aide le consommateur à identifier le bois provenant des forêts bien gérées. Le PAFC Bassin du Congo est la dénomination du schéma régional de certification de gestion forestière pour le Bassin du Congo porté par la coopération entre trois PAFC nationaux: les PAFC Cameroun, Congo et Gabon. Être certifié PAFC Bassin du Congo, c'est entre autres assumer un choix stratégique pour protéger la biodiversité et garantir la durabilité de la ressource; mettre en place un système de management forestier optimisé et opérationnel; adhérer à un système dont les exigences sont adaptées au contexte du Bassin du Congo, profiter des opportunités de marchés grâce à la reconnaissance PEFC. Le PEFC est l'un des systèmes incontournables de la certification de gestion forestière durable dans le monde.

La ministre de l'Economie forestière a estimé que cette rencontre constitue une étape importante du cheminement de notre pays vers l'implémentation de la double certification des forêts. «Les enjeux liés à la gestion durable des forêts et à la bonne gouvernance forestière au Congo font l'objet d'une attention particulière au plus haut niveau de l'Etat, en ce qu'elles constituent un puissant levier de la diversification de l'économie nationale, un réservoir extraordinaire de carbone et de biodiversité, et enfin une pourvoyeuse de ressources essentielles à la survie des populations», a dit la ministre Rosalie Matondo. L'idée d'une certification panafricaine est née au milieu des années 90. Le premier schéma national opérationnel et reconnu fut le PAFC Gabon en 2009, et un premier certificat fut émis en 2018. Le PAFC Congo existe quant à lui depuis 2017.

E.M.-O

CRIMINALITE FAUNIQUE

Trois ans de prison ferme pour un agent des Eaux et forêts et ses complices

Le Tribunal de Grande Instance de Dolisie, dans le département du Niari, a dans son verdict du 14 octobre dernier, condamné les sieurs Kondo Mabilia Christian, Moufouma Guy et Bidou Sébastien à trois ans d'emprisonnement ferme, avec une amende de 3.000.000 de F.CFA chacun. Ils verseront, solidairement, à l'Etat congolais une somme de 5.000.000 de F.CFA de dommages et intérêts.



Les trois personnes condamnées

Les trois personnes, dont un agent des Eaux et forêts, avaient été interpellées le 21 septembre dernier, à Dolisie. Elles étaient prises en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de deux pointes d'ivoire morcelées en quatre, représentant un éléphant tué. Elles ont été arrêtées grâce aux efforts conjugués des éléments de la Région de Gendarmerie du Niari et de la Direction générale de l'Economie forestière, appuyés techniquement par le Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF). Les pointes d'ivoire saisies avaient été transportées par eux de Bambama, (département de la Lékoumou) jusqu'à Dolisie, chef-lieu du département du Niari, où ils avaient l'intention de les vendre. L'agent des Eaux et forêts impliqué avait facilité le

transport de ces pointes d'ivoire sur ce tronçon. Ces délinquants fauniques se sont expliqués devant les juges le 7 octobre dernier, lors de la première audience à Dolisie avant celle du 14 octobre. Les trois condamnés étaient dans un réseau. Deux d'entre eux étaient des fournisseurs et l'autre un démarcheur. Ils ont été déclarés coupables des délits de détention, circulation et tentative de commercialisation de deux pointes d'ivoire, trophées d'une espèce animale intégralement protégée par la loi au Congo. A signaler que les 13 et 14 septembre derniers toujours à Dolisie, deux présumés trafiquants ont été interpellés séparément pour trafic de mandrills vivants. L'un était en fuite

depuis juin et le mandrill avait été récupéré dans sa parcelle. Le second avait été pris avec son animal à son domicile. Ils ont été entendus en audience le 14 Octobre et ils y repasseront le 28 octobre. Le Congo protège ses espèces animales en voie d'extinction, et sanctionne tous contrevenants à la loi qui les protège. «L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées; ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits; sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique», dispose la loi congolaise portant protection des espèces fauniques en son article 27.

V.M.

MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS N°003/PSTAT /22
RECRUTEMENT D'UNE ASSISTANTE DE DIRECTION DU PROJET
DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES (PSTAT)**

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour la poursuite de la mise en œuvre des activités du «Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT)», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: «recrutement d'un assistant de direction».

2. Les services au titre de ce contrat sont essentiellement **Au titre de la gestion du courrier**

- Réceptionner le courrier, les appels téléphoniques et en assurer le filtrage et la transmission en interne et externe;
- tenir à jour les registres et le système de classement des courriers arrivée et départ conformément au Manuel de procédures administratives, financières et comptables;
- saisir et mettre en forme tout le courrier sortant et soumis à la signature du Coordonnateur;
- assurer l'expédition du courrier départ et veiller à ce que le cahier de transmission soit mis à jour;
- dispatcher le courrier entrant en direction des intéressés, selon les instructions du Coordonnateur ou de son intérimaire.

Au titre du Secrétariat

- effectuer tous les travaux de secrétariat de l'unité de coordination du projet;
- accueillir les visiteurs au sein de l'unité de coordination du projet;
- gérer l'agenda du coordonnateur par la prise de rendez-vous, l'organisation des réunions, le classement des courriers professionnelles, etc...;

- convoquer les réunions hebdomadaires de l'UCP;
- rédiger et distribuer les comptes rendus de réunion;
- superviser le système de traitement et de classement des rapports en provenance des bénéficiaires et des partenaires du Projet;
- orienter les visiteurs et les consultants en séjour à l'UCP;
- centraliser la gestion de la documentation de l'UCP.

3. L'Unité de coordination du Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT) invite les personnes intéressées à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Elles doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'elles sont qualifiées pour les prestations susmentionnées. Le dossier de candidature comprend: (i) une lettre de motivation ne dépassant pas deux pages; (ii) un curriculum vitae à jour et signé; (iii) les copies des différents diplômes et autres attestations des formations/stages; (iv) les copies des prestations similaires et les attestations des services rendus.

4. Profil du candidat

L'assistant (e) de direction devra justifier des qualifications et compétences suivantes:

- Avoir un niveau d'étude: BAC + 2 en Gestion administrative ou en Secrétariat de Direction ou diplôme équivalent;
- avoir une expérience significative d'expérience pratique à un poste similaire d'au moins cinq (05) ans;
- avoir une expérience pratique d'assistante de direction dans un projet de développement serait un atout;
- bonne expression orale et écrite en français;
- connaissance de l'anglais serait un atout;
- capacité de rédaction des rapports et d'organisation de

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité *Travail*Progrès

réunions;

- bonne connaissance des outils informatiques (Excel, Word, Powerpoint, Publisher Internet, etc.).
- bonne capacité d'écoute, de discrétion, d'esprit d'équipe et être capable de travailler sous pression.

5. La sélection du candidat se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale (version de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018).

Elle se déroulera en deux (2) phases: (i) une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour le poste au regard de l'analyse de leurs CV; (ii) une phase d'interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte. Seul(e) s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de la mission à l'adresse ci-dessous ou par courriel: pstatcongo@gmail.com, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

7. Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessous ou par courriel au plus tard le lundi 07 novembre 2022 (à minuit heure locale) et porter clairement la mention du poste sollicité.

8. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est:

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES. UNITE DE COORDINATION DU PROJET, À BRAZZAVILLE, DERRIÈRE L'AMBASSADE DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE AU CONGO, BLOC1, PARCELLE 70/59 BIS, ARRONDISSEMENT 2 BACONGO
Tél: +242 22 613 31 08; E-Mail: pstatcongo@gmail.com

Fait à Brazzaville le 24 octobre 2022

Patrick Valery ALAKOUA
Coordonnateur du PSTAT

MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE

UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

Avis d'Appel d'Offres National AON N°002T/PDAC-2022

1. La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque mondiale, ont signé le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US, pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC).

La date de clôture du projet est fixée au 31 décembre 2023. Une partie des fonds est réservée aux travaux confortatifs de la piste agricole Kengué Kimboti, dans le district de Zanaga, Département de la Lékoumou.

2. Le PDAC invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission anonyme, en vue d'exécuter les travaux de cette piste agricole qui comprennent:

- Installation /Repli de chantier;
- Construction et achèvement des ouvrages;
- Entretien des dalots;
- Mise en œuvre des mesures environnementales et sociales.

Le délai des travaux est de: **dix (10) mois.**

3. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national spécifiées dans la publication de la Banque mondiale «Directives: passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA», de janvier 2011, révisées en juillet 2014, disponibles sur www.worldbank.org/procure et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.5

4. Les soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir de plus amples renseignements et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous, de 8 h 30 à 16 h 00.

5. Les spécifications de qualification sont:

- registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM);
- avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen de 250 000 000 FCFA pour des marchés des Travaux publics effectués au cours des trois années précédentes, justifié par des bons de commande, des contrats ou des lettres de notification;
- fournir des bilans des trois dernières années certifiés par un comptable agréé;
- avoir exécuté, au cours des trois années précédentes, au moins deux marchés de réhabilitation ou d'entretien des pistes rurales justifiés par des procès-verbaux de réception;
- le matériel essentiel que le soumissionnaire devra affecter aux travaux est:
 - 1 pelle hydraulique;
 - 1 chargeur;
 - 1 compacteur.

Le soumissionnaire doit être propriétaire du matériel énuméré ci-dessus et fournir leurs cartes grises. Toute location de matériel doit être attestée par un contrat de location dûment signé par les deux parties et vérifiable.

f) le certificat de visite des lieux est dûment signé par le PDAC et le représentant du soumissionnaire. La visite des lieux est obligatoire et se fera à partir de la sous-préfecture de Komono, le lundi 31 octobre 2022,

à 10 heures précises. Aucune visite de rattrapage n'est prévue.

g) les qualifications et expérience du personnel technique et d'encadrement clé proposé pour exécuter le contrat:

- un Ingénieur des travaux publics ou de Génie civil ou équivalent, ayant au moins dix (10) ans d'expérience globale dans le domaine des travaux publics dont cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre une copie du diplôme légalisée et le CV);

- un point focal environnemental et social désigné par l'entreprise;
- un chef d'équipe pour le terrassement, technicien en génie civil ou travaux publics, ayant au moins cinq ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV);

- un chef d'équipe pour les ouvrages d'art ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des ouvrages d'art (joindre le CV)
- un topographe ayant au moins cinq (5) ans d'expérience probante (joindre le CV).

h) l'attestation de capacité financière de l'année en cours délivrée par une Banque locale attestant que le soumissionnaire dispose d'au moins 10% du montant de son offre nécessaire à la réalisation des travaux soumissionnés.

i) le certificat de non faillite et le Quitus de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) de l'année en cours de validité;

j) le devis des mesures d'atténuation des impacts négatifs dûment signé et chiffré;

6. Le Dossier d'appel d'offres complet, en français, peut être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous, contre paiement en espèces, d'un montant non remboursable de Deux cent mille (200 000) Francs CFA, au plus tard le 28 octobre 2022.

7. Les Soumissions devront être déposées à l'adresse ci-dessous, au plus tard le jeudi 24 novembre 2022, à 12h30. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les Soumissions seront ouvertes physiquement, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, à l'adresse ci-dessous, **le jeudi 24 novembre 2022, à 13 heures.**

8. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission (voir modèle dans le DAO) représentant 2% du montant de l'offre et d'une clé USB contenant l'offre signée en format PDF. L'absence d'une garantie de soumission d'offre entraînera le rejet de celle-ci.

9. Sont exclues du présent appel d'offres les entreprises qui, au cours de trois dernières années, ont fait l'objet d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution des travaux précédents de réhabilitation des pistes agricoles.

10. L'adresse mentionnée ci-dessus est: PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE (PDAC) UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET. Boulevard Denis Sassou Nguesso, Centre-ville Mpila-Brazzaville, République du Congo, Tel: (242) 06 858 88 88, **E-mail: pdacmaep@gmail.com**

Fait à Brazzaville, le 24 octobre 2022

**Le Coordonnateur National,
Isidore ONDOKI**

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE

UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

Avis d'Appel d'Offres National AON N°003T/PDAC-2022

1. La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque mondiale, ont signé le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US, pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC).

La date de clôture du projet est fixée au 31 décembre 2023.

Une partie des fonds est réservée aux travaux confortatifs de la piste agricole Lissengué Lewemé, dans le district de Komono, Département de la Lékoumou.

2. Le PDAC invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission anonyme, en vue d'exécuter les travaux de cette piste agricole qui comprennent:

- Installation /Repli de chantier;
- Construction et achèvement des ouvrages;
- Entretien des dalots;
- Mise en œuvre des mesures environnementales et sociales.

Le délai des travaux est de: **dix (10) mois**.

3. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national spécifiées dans la publication de la Banque mondiale «Directives: passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA», de janvier 2011, révisées en juillet 2014, disponibles sur www.worldbank.org/procure et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.5

4. Les soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir de plus amples renseignements et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous, de 8 h 30 à 16 h 00.

5. Les spécifications de qualification sont:

- registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM);
- avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen de 250 000 000 FCFA pour des marchés des Travaux publics effectués au cours des trois années précédentes, justifié par des bons de commande, des contrats ou des lettres de notification;
- fournir des bilans des trois dernières années certifiés par un comptable agréé;
- avoir exécuté, au cours des trois années précédentes, au moins deux marchés de réhabilitation ou d'entretien des pistes rurales justifiés par des procès-verbaux de réception;
- le matériel essentiel que le soumissionnaire devra affecter aux travaux est:
 - 1 pelle hydraulique;
 - 1 chargeur;
 - 1 compacteur.

Le soumissionnaire doit être propriétaire du matériel énuméré ci-dessus et fournir leurs cartes grises. Toute location de matériel doit être attestée par un contrat de location dûment signé par les deux parties et vérifiable.

f) le certificat de visite des lieux est dûment signé par le PDAC et le représentant du soumissionnaire. La visite des lieux est obligatoire et se fera à partir de la sous-préfecture de Komono, le lundi 31 octobre 2022, à 10 heures précises. Aucune visite de rattrapage n'est prévue.

g) les qualifications et expérience du personnel technique et d'encadrement clé proposé pour exécuter le Contrat:

- un Ingénieur des travaux publics ou de Génie civil ou équivalent, ayant au moins dix (10) ans d'expérience globale dans le domaine des travaux publics dont cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre une copie du diplôme légalisée et le CV);
- l'entreprise désignera un point focal environnemental et social;
- un Chef d'équipe pour le Terrassement, technicien en génie-civil ou Travaux Publics, ayant au moins cinq ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV);
- un Chef d'équipe pour les Ouvrages d'art ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV);
- un Topographe ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de la Topographie (joindre le CV).

h) l'attestation de capacité financière de l'année en cours délivrée par une Banque locale attestant que le soumissionnaire dispose d'au moins 10% du montant de son offre nécessaire à la réalisation des travaux confortatifs de la piste Lissengué-Lewemé dans le département de la Lékoumou.

i) le certificat de non faillite et le Quitus de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) de l'année en cours de validité;

j) le devis des mesures d'atténuation des impacts négatifs dûment signé et chiffré;

6. Le Dossier d'appel d'offres complet en français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de Deux cent mille (200 000) Francs CFA. Le paiement sera effectué en espèces. Le dernier délai de vente de dossier est fixé au 28 octobre 2022.

7. Les Soumissions devront être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le **jeudi 24 novembre 2022 à 12h30**. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les Soumissions seront ouvertes physiquement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse ci-dessous le **jeudi 24 novembre 2022 à 13 heures**.

8. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission représentant 2% du montant de l'offre et une clé USB contenant l'offre signée en format PDF. L'absence d'une garantie de soumission d'offre entraînera le rejet de celle-ci.

9. Sont exclues du présent appel d'offres les entreprises qui, au cours de trois dernières années, ont fait l'objet d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution des travaux précédents de réhabilitation des pistes agricoles

10. L'adresse mentionnée ci-dessus est: **PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE (PDAC) UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET**. Boulevard Denis Sassou Nguesso, Centre-ville Mpila-Brazzaville, République du Congo, Tel: (242) 06 858 88 88, **E-mail: pdacmaep@gmail.com**

Fait à Brazzaville, le 24 octobre 2022

**Le Coordonnateur National,
Isidore ONDOKI**

FESTIVAL TUSEO A L'IFC

Le rendez-vous international du rire se tient du 27 au 29 octobre à Brazzaville

Après deux années d'hibernation due à la pandémie à coronavirus, la 15^e édition du Festival d'humour tuSeo, rendez-vous international du rire et l'un des premiers festivals d'humour sur le continent africain et dans l'espace francophone, se déroule du 27 au 29 octobre 2022, de 18h à 21h, à l'Institut français du Congo (IFC) à Brazzaville. C'est ce qu'a annoncé sa promotrice et directrice, Lauryathe Céphyse Bikouta, lors d'une conférence de presse, mardi 25 octobre dernier à l'IFC.

Cette année, le festival a mobilisé quatorze artistes venus de sept pays africains et de la France, avec comme tête d'affiche Saidou Abatcha (originaire du Cameroun) en provenance de Marseille, qui depuis près de vingt ans est sur toutes les scènes. Il participe à ce rendez-vous pour la première fois, et donnera des formations sur place, ainsi que deux humoristes nigériens. Les autres humoristes présents sont: ATT Junior du Mali; Mister 100% du Burkina Faso; Chacha La Délireuse; Iro Le président de la Rue publique du Niger; Serge Chérubin; Martine Mawanga de la RD Congo; Nana Cepho; Jojo La Légende

et Tuseo Family du Congo. Avec eux, il y a également Kromozom du Bénin; Bruno Alves et Ideale; M. Honorable du Congo... Régis Ségala, directeur délégué de l'IFC, s'est dit fier de ouvrir ce festival, «en présentiel avec une présence physique d'artistes, et donc de pouvoir apprécier leurs talents, dans la grande salle Savorgnan durant trois jours de soirée consacrée à l'humour, à l'émergence des jeunes talents. Cette année, je remercie Lauryathe Céphyse Bikouta; elle a pu mobiliser quatorze artistes venus de sept pays africains et de la France. La reprise de ce festival pour moi, c'est un grand honneur». Cet événement, a affirmé Lau-



Régis Ségala, Saidou Abatcha, Lauryathe Bikouta et Touré Mory

ryathe Céphyse Bikouta, «est un vrai tremplin, et pas seulement pour les humoristes de Brazzaville, mais aussi pour les humoristes de l'Afrique. Le message a été relayé sur le continent aujourd'hui; tout le monde s'intéresse à l'humour. Pour nous, l'objectif, ce n'est pas seulement de faire de l'humour sur scène, mais développer de grands projets, voilà pourquoi on a insisté sur les personnes vivant avec handicap». Et sur ce point,

a-t-elle rappelé, «il y a une troupe qui vient de Pointe-Noire. Demain ça sera peut-être avec les enfants de la rue, pour essayer de les réintégrer dans la société, grâce à l'humour», a-t-elle déclaré. Précisant que, «l'objectif principal de tuSeo était de faire naître un festival, un événement; de donner un espace, et de révéler des talents».

Alain-Patrick MASSAMBA

LIVRE

Valentin Oko fait son entrée dans le monde des écrivains

Le tout premier ouvrage de Valentin Oko intitulé, «Signes des temps», a été présenté et dédié vendredi 14 octobre dernier à Brazzaville. Ce livre de 148 pages est une compilation des articles de presse de l'auteur publiés dans le quotidien «Les Dépêches de Brazzaville», à travers la rubrique «Tribune libre». Il relate les faits réels des phénomènes mondiaux, voire des thématiques majeures qui ont marqué les années 2015 et surtout 2021. Entre autres, le changement climatique, la pandémie de Covid-19, la politique nationale, la culture, etc. Préfacé par le Pr Mukala Kadima-Nzuji, l'ouvrage «Signes des temps» a été publié aux éditions L'Harmattan (France) en 2022. En présence d'Henri Djombo, président des écrivains du Congo, et d'un parterre d'invités, la cérémonie de présentation et dédicace du livre a connu la participation des Professeurs André Patient Bokiba, Mukala Kadima-Nzuji, Grégoire Lefouoba et du Dr Emile Gankama, sous la modération de l'écrivain Florent Sogni Nzaou.



Valentin Oko, pendant la dédicace de son livre

fait savoir, avant de remercier le staff du quotidien «Les Dépêches de Brazzaville», qui lui a donné la possibilité de s'exprimer dans les colonnes de ce journal à travers la rubrique «Tribune libre».

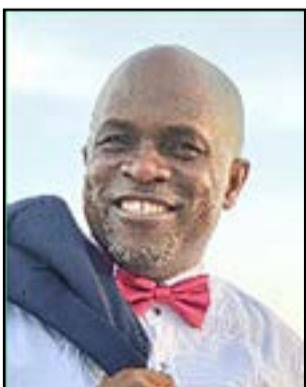
Valentin Oko est à son premier livre. Il occupe actuellement les fonctions de directeur de la presse présidentielle.

Marcellin MOUZITA

LITTÉRATURE:

« L'université de la forêt » de Sorel Eta fait des émules à Paris

L'ouvrage écrit par le chercheur et ethnologue congolais met en lumière l'immense richesse culturelle des peuples autochtones Aka originaires d'Impfondo (Likouala), au Nord du Congo. Sa présentation officielle aux éditions Presses universitaires de France (PUF), dans la collection «Nouvelles Terres», a réuni d'éminents chercheurs, des sommités littéraires de France, d'Europe ainsi que de la diaspora congolaise.



Sorel Eta

co-directeur de la collection «Nouvelles terres» et préfacier de ce livre. Fruit de vingt six années de recherches peaufinées aux côtés des Aka, «L'universalité de la forêt avec les Aka» est un chef-d'œuvre d'après les écrivains et les critiques littéraires présents à l'auberge de jeunesse Yves Robert de Paris où il a été présenté aux lecteurs. Cet ouvrage fait déjà parler de lui dans les milieux des écrivains, des chercheurs, des historiens, des sociologues et dans les médias français. En témoigne son passage, le lundi 3 octobre 2022, sur les antennes de Radio France Internationale (RFI), reçu par Caroline Lachowsky à l'émission «Autour de la question». A cette occasion, l'auteur a expliqué la nécessité de préserver le patrimoine des peuples



La couverture du livre

autochtones Aka, une richesse pour le Congo, l'Afrique et l'humanité. La célèbre chanteuse Aka Angélique Manongo, a pour sa part, tenu en haleine les auditeurs avec sa voix de sirène qui chante «la berceuse». Volumineux de 181 pages, «L'université de la Forêt», est le premier du genre publié par un Congolais qui célèbre la vie et les savoirs des autochtones Aka, qu'il côtoie mieux que quiconque, depuis 1996. En effet, Sorel Eta se dit fier d'être l'étudiant de ses professeurs Aka et du travail abattu avec l'expertise des Editions Presses Universitaires de France. Entouré de sa maman, de ses amis et de son fils, le temps d'une présentation et des dédicaces de son livre, il n'a pas manqué de remercier tous ceux qui l'ont soutenu dans la concrétisation de

Coup d'essai, coup de maître pour Sorel Eta, manager du groupe Ndima, désormais homme de plume. «C'est un livre magnifique. Sorel Eta nous partage son expérience de vie avec les Aka et ses recherches... C'est aussi l'histoire d'une amitié réciproque enjambant les préjugés de part et d'autre. C'est encore celle d'une aventure commune, Sorel Eta ayant créé avec ses amis pygmées un groupe musical, Ndima qui se produit sur la scène internationale... est aujourd'hui l'un des meilleurs connaisseurs de la culture Aka, s'étant initié par lui-même et, à la faveur de quelques rencontres décisives, à l'ethnographie et à l'ethnomusicologie», affirme le professeur Dominique Bourg,

VIENT DE PARAÎTRE

«Proverbes yombé du département du Kouilou», le coup d'essai d'Abel Moé Coubound Mavoungou!

Ancien conseiller technique du ministre de la Communication, des postes et télécommunications, ancien directeur interdépartemental de la Radio Congo au Kouilou et à Pointe-Noire, Abel Moé Coubound Mavoungou s'est mis à l'écriture. En attendant son roman à paraître prochainement, il a publié, aux Editions LMI, à Pointe-Noire, la capitale économique congolaise, son coup d'essai, «Proverbes yombé du département du Kouilou». Une grande première!



Abel Moé Coubound Mavoungou



La couverture du livre

«Proverbes yombé du département du Kouilou» est un livre de 86 pages pour une centaine de proverbes. Faut-il le rappeler, les Yombé ou Fiotte (qui signifie «noir», dénommés ainsi en langue kikongo), sont un grand peuple dans la sous-région Afrique centrale. Rencontrés en République Démocratique du Congo (ex-Congo-Belge), dans l'ex-enclave du Cabinda (Angola), en République du Congo (ex-Congo Français), ils constituent la clé de voûte de la connaissance, de la croyance et de la sagesse de l'homme Bantou.

L'ouvrage d'Abel Moé Coubound Mavoungou se fait le plaisir de présenter quelques proverbes dans la langue Yombé de la République du Congo où cette communauté se concentre généralement dans les départements du Kouilou (Mvouti, Kakamoeka, Hinda, Madingo-Kayes) et du Niari (terres Ngo-Nzoungou, dans le district de Louvakou).

«Proverbes yombé du département du Kouilou» ne prend en compte particulièrement qu'un échantillon de proverbes recueillis dans les dialectes Yombé de deux districts: Mvouti et Kakamoeka. Par ailleurs, dans la majorité des cas, quelques proverbes sont disposés par paire de deux dialectes, complétés entre parenthèses par leur traduction littérale en langue française. Enfin, pour la compréhension de certains proverbes, Abel Moé Coubound Mavoungou propose parfois une à quatre formulations, selon le contexte auquel ils sont employés.

«Proverbes yombé du département du Kouilou» est un ouvrage destiné à tout public, qui nous permet de jeter un regard sur notre tradition et nos sources, afin de mieux nous redéfinir: c'est un document de référence de tous les instants, utilisant une méthode particulièrement accessible à tous.

«La tradition est une aventure passionnante pour ceux qui souhaitent relever les défis de l'identité culturelle».

Aujourd'hui, le courage et l'enthousiasme ne suffisent plus.

Chaque année, des milliers de Congolais ne parviennent pas à communiquer dans le style de nos ancêtres, faute de maîtrise de la forme d'expression qu'est le proverbe».

A partir de ce constat, l'auteur propose, ici, un ouvrage de vulgarisation, un outil de référence accessible à tous, conçu pour ceux qui cherchent à comprendre quelques notions de la tradition.

Ces dictons s'adressent à tous et veulent porter un témoignage d'une réalité et révéler une espérance de la culture loango dans sa diversité à ceux qui, dans leur vie d'arbitrage de certaines affaires (mariages coutumiers conflits de/entre familles...), ressentent l'urgence de passer par une bonne communication, c'est-à-dire savoir: ce que l'on veut dire et pourquoi, connaître son interlocuteur et ne s'adresser qu'à lui, distinguer le moment qui convient, allier la séduction à la conviction, le tout dans une démarche rationnelle en vue de l'obtention de la meilleure adéquation message/cible.

Cet ouvrage, qui contribue entre autres à la valorisation de nos langues maternelles, est le premier du genre publié en Yombé du Congo-Brazzaville par un scientifique qui connaît son terroir. Le Kouilou est donc une véritable richesse culturelle, une grande source d'inspiration, intarissable et inépuisable à tous points de vue.

C'est dans cette optique d'exploration originale de l'identité culturelle loango que nous convie l'auteur dont la passion pour le sujet ne manque pas d'attrait. Il sied, cependant, de rappeler que «cet ouvrage ne saurait intéresser les personnes qui ont renoncé à lutter...», est-il écrit, à l'avant-propos du livre.

Abel Moé Coubound Mavoungou a vu le jour le 29 août 1956, à Pointe-Noire. Il est ingénieur diplômé en télécommunications, master ès science de l'ingénierie, chevalier dans l'ordre du dévouement congolais. Son livre est vendu en librairie au prix de 7.000 F. CFA.

Véran Carrhol YANGA

ce projet, notamment, son grand frère Hugues Eta premier relecteur du livre. «Nul n'est prophète chez soi» Si la question de la valorisation des rites et des traditions Aka préoccupe moins les Congolais dans leur ensemble au-delà d'une loi portant promotion et protection des peuples autochtones, Sorel Eta se réjouit de savoir qu'elle intéresse de nombreux Européens de France, d'Allemagne, de Suisse et d'ailleurs. «Dans nos pays, les gens ne comprennent pas le sens du travail que nous faisons. Mais ici, en Europe et sur d'autres continents, les gens connaissent la valeur de la culture Aka. Les écrivains, les artistes qui nous suivent, qui ont acheté le livre découvrent et comprennent par exemple «la navigation forestière» à travers ce livre... Les Aka doivent enseigner «la navigation forestière» aux militaires. Comment ils doivent

parcourir des forêts sans laisser des traces, des marques qui peuvent permettre aux ennemis de les localiser, de savoir par où ils sont passés... Seuls les Aka connaissent ces secrets de la forêt», confirme le seul bantou congolais initié au mbongi des Aka. Avec la publication de son livre «L'université de la forêt» déjà sorti en librairie, Sorel Eta qui a rencontré les Aka en 1996, est considéré comme le chantre et le défenseur acharné de leur culture au plan national et international. Son séjour de l'hexagone en compagnie du groupe Ndima composé des artistes autochtones Aka, sera marqué par des conférences dans les universités, des workshops à l'image de celui déjà organisé au Centre culturel Irlandais de Paris et des spectacles aux rythmes et aux sons des chants de la forêt.

Hordel BIAKORO MALONGA



MINISTÈRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DES REFORMES INTEGREES
DU SECTEUR PUBLIC
UNITE DE COORDINATION DU PROJET



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Avis d'Appel d'offres N° 01/PRISP/AON/F/22 (Procédure à enveloppe unique)

ACQUISITION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET BUREAUTIQUES AU PROFIT DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES DOUANES DU KOUILOU, DU MINISTERE EN CHARGE DU CONTROLE D'ETAT ET DU MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE (SIVL)

Pays : CONGO

Nom du Projet : PROJET DES REFORMES INTEGREES
DU SECTEUR PUBLIC

Numéro du Crédit : 60 230 CG

Intitulé du Marché : ACQUISITION DES EQUIPEMENTS
INFORMATIQUES ET BUREAUTIQUES AU PROFIT DE
LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES DOUANES DU
KOUILOU, DU MINISTERE EN CHARGE DU CONTROLE
D'ETAT ET DU MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
(SIVL)

Référence DAON No : N°01/MPSIR/PRISP/AON/F/UCP-22

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché pour l'acquisition des équipements informatiques et bureautiques au profit de la direction départementale des douanes du Kouilou, du ministère en charge du contrôle d'Etat et du ministère de l'économie forestière (SIVL).
«Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements

de Projets d'Investissement »

2. Le Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition des équipements informatiques et bureautiques au profit de la direction départementale des douanes du Kouilou, du ministère en charge du contrôle d'Etat et du ministère de l'économie forestière (SIVL).

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)-Banque Mondiale version de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018, et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Règles de passation des marchés.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'unité de coordination du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP) et prendre connaissance du document d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

5. Le Dossier d'Appel d'offres en français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA. La méthode de paiement

sera en espèces.

6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 29 novembre 2022 à 14 heures. La soumission des offres par voie électronique « ne sera pas » autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous à le 29 novembre 2022 à 14 heures 30 minutes.

7. Les offres ne doivent pas être accompagnées d'«une garantie de l'offre ».

La simple déclaration de garantie de l'offre est acceptable dans le cadre du présent marché.

8. «Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs inclus dans le dossier d'appel d'offres ».

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :
Nom de l'Agence d'exécution: PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)

Nom du bureau : PROJET DES REFORMES INTEGREES
DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)

Adresse du bureau : Parcelle 84 bis, avenue du chaillu
arrondissement 3 Poto-Poto, à côté de l'ambassade de la
République de Guinée Equatoriale, centre-ville Brazzaville,
République du Congo.

Téléphone : (+242) 22 614 41 81/ 04 032 22 81
Adresse électronique : E-mail : contact@prisp-congo.org;
prispmarkets@prisp-congo.org

Fait à Brazzaville, le

**Le Coordonnateur p.i,
Patrick Valéry ALAKOUA**

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET / DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

INSERTION LEGALE N° 134/2022/MFB/DGID/DEFFD/DDID-BCF-B

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours.cette procédure concerne les immeubles suivants :

N°	N° de Réquisitions	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr./Dép.	REQUERANTS
01	N° 6864 du 10/08/22	Section -, bloc -, Pile -, Sup 92,381, 90 m2	village Ngamibakou	Pool	BOUESSO Jean Florent
02	N°6737 du 20/05/22	Section AV, bloc 22, Pile 1, Sup. 568,57 m2	Avenue Boualonga Raphael	Madibou	BATOMBANA Anicette Cordy Solfège
03	N°6898 du 30/08/22	Section -, bloc -, Pile -, Sup 538,77 m2	rue Kiangou Sayit (quartier Kombé)	Madibou	SOCKY MIAMBOUMBILA Alvin
04	N°6830 du 15/07/22	Section C2, bloc 126, Pile 11, Sup 868,18 m2	840 bis rue Pasteur Bouana Kibongui	Bacongo	PASSY Rodrigue Armand Félix
05	N°6899 du 31/08/22	Section -, bloc -, Pile -, Sup.4800,00 m2	Quartier Mayanga	Madibou	MATSIMA Jean Alban
06	N° 3247 du 08/03/16	Section B2, bloc 112, Pile 04, Sup 360,00 m2	10, Rue Mbila (Diata)	Makélékélé	CANTEY Marie Madeleine
07	N° 6684 du 11/04/22	Section AI, bloc 122, Pile 12 (ex 2 bis), Sup 381, 87 m2	6 Rue Mana (quartier Kinsoundi)	Makélékélé	KIMBINDIMA BOUNSANA Victorine
08	N° 6872 du 12/08/22	Section B2, bloc 44, Pile 9, Sup 192, 95 m2	10 bis Rue Limba (quartier Diata)	Makélékélé	MOULOUNDOU Garcia
09	N° 6862 du 11/10/21	Section B2, bloc 147, Pile 10, Sup 333, 92 m2	36, Rue de la Piscine	Makélékélé	Société HELIOS TOWERS CONGO BRAZZAVILLE
10	N° 5772 du 29/10/20	Section B2, bloc 71, Pile 4, Sup 383, 79 m2	84, rue Jacob Binaki (quartier Diata)	Makélékélé	Enfants BANGA MASSALAT
11	N° 28863 du 05/07/22	Section AP, bloc 181, Pile 27, Sup 339, 42 m2	21 Rue Mouandza Félix (quartier Kibouendé)	Mfilou	PANDZOU Pierre
12	N° 6914 du 08/09/22	Section AW, bloc 46, Pile 2, Sup 401,89 m2	11 Rue Makaya Gervany (quartier Kimpouomo)	Madibou	Enfants LOUBAKI
13	N° 29153 du 08/09/22	Section AN, bloc 86, Pile 7bis, Sup185,05 m2	26 bis, Rue des Plateaux (quartier la Poudrière)	Moungali	N'ZEMI née ZEPHO Dyna Ines Roselyne
14	N° 6883 du 18/07/22	Section A, bloc 85, Pile 1 ; Sup 236, 23 m2	3, Rue Moukoundi Nguaka	Makélékélé	MAKOUALA Annicette
15	N° 6905 du 02/09/22	Section -, bloc -, Pile -, Sup.264,50 m2	Quartier Mayanga	Madibou	MABIALA KIMINOU Kevin Igor
16	N° 6288 du 17/08/21	Section -AV, bloc 55, Pile 04bis ; Sup 195, 96 m2	5 Rue Miandéko Francoeur	Madibou	NKEOUA Jessica Aicha Gloire
17	N° 6804 du 28/10/21	Section G, bloc 100, Pile 2 ; Sup 168, 01 m2	142 Avenue des trois Francs (quartier Mbama)	Bacongo	WASSOUMBOU SIASSIA Yannick
18	N° 5849 du 08/12/20	Section AB, bloc 16, Pile 5, Sup 577, 46 m2	13, Avenue l'Impreco (quartier Mansimou)	Madibou	DOUMOUNOU Cynthia Clarisse Sissi
19	N° 6866 du 10/08/22	Section -, bloc -, Pile -, Sup 826, 11 m2	Loukanga 1 Nganga Lingolo	Pool	KOUBOUNDIMINA DIAMPAKA Destin
20	N° 6871 du 12/08/22	Section -, bloc -, Pile -, Sup. 800,00 m2	Kombé	Madibou	MAZABA DIENGISSA Nadine
21	N° 6552 du 20/01/22	Section AR1, bloc 131, Pile 12, Sup 400, 00 m2	Quartier Vouéla (ex Qtier Mounkassa Poto-poto Djoué)	Madibou	MABANZA née MISSAMOU Bernadette
22	N° 6876 du 19/08/22	Section E, bloc 77 (ex 24), Pile 7 (ex 5), Sup 179,93 m2	21 Avenue des Trois Francs (quartier Nkeoua Joseph)	Bacongo	HOBIE Thierry
23	N° 6708 du 28/04/22	Section B2, bloc 160, Pile 19, Sup., 350, 52 m2	75, Rue Jacob Binaki (quartier Diata)	Makélékélé	OYAMBA Justin Fabrice
24	N° 6565 du 28/01/22	Section -, bloc -, Pile -, Sup 4119, 47 m2	Quartier Nkana (Louingui)	Pool	TCHYNGNOUMBA Jocet Grâce Destiné Frédérique
25	N° 6712 du 03/05/22	Section B2, bloc 120, Pile 2, Sup 381, 40 m2	24, Rue MAKOLA (quartier Diata)	Makélékélé	LOUBISSA Jean Junior
26	N° 6902 du 01/09/22	Section AM, bloc 110, Pile 08, Sup 798, 69 m2	13 Rue Moutabala (quartier Mbouala)	Mfilou	Eglise World Mission Agency Chapelle des Vainqueurs
27	N° 6909 du 06/09/22	Section AR1, bloc 39, Pile 2, Sup 389, 28 m2	1 Rue Diamboula Félix (quartier Mayanga)	Madibou	ODONGA Béatrice
28	N° 6928 du 15/09/22	Section AJ, bloc 26, Pile 13 ; Sup 821, 87 m2	42 et 44 Rue Mpaka Biza	Mfilou	Temoins de Jehova
29	N° 6603 du 10/02/22	Section F, bloc 112, Pile 4, Sup 170,21 m2	18, Avenue André Matsoua	Bacongo	SIBY Kissiman
30	N° 29133 du 05/09/22	Section D2, bloc 16, Pile 04bis, Sup.149, 21 m2	6, Rue Ngandzi Mpiaka	Moungali	EBONDZO ELIKA Roland Staline
31	N° 29134 du 05/09/22	Section D2, bloc 16, Pile 04, Sup 149, 26 m2	6, Rue Ngandzi Mpiaka	Moungali	BOUSSOUGHOU Hilarion Mellon Landry
32	N° 6768 du 08/01/22	Section -, bloc -, Pile -, Sup 1161,96 m2	Rue Piniit Antoine (quartier Kibina)	Madibou	PINILT Antoine
33	N° 6495 du 09/12/21	Section -, bloc -, Pile -, Sup 2687, 52 m2	Quartier Makoumbou	Pool	DIHOULOU Jacques
34	N° 6718 du 09/05/22	Section A ; bloc 92, Pile 3 bis, Sup 88, 00 m2	22 bis Rue Kouilou (Q Moukoundzi-Nguaka)	Makélékélé	MASSIVI Angèle
35	N° 29182 du 13/09/22	Section AP, bloc 135, Pile 07, Sup.271,73 m2	59 Rue Albert Mpouis	Moungali	Conseil Supérieur Islamique du Congo (C.S.I.C)
36	N° 6948 du 27/09/22	Section -, bloc -, Pile -, Sup327, 92 m2	221, Rue Ngouanou pascal cité des 17 (quartier Itkali)	Mfilou	MALONGA PELLAT Evrard
37	N° 6916 du 09/09/22	Section AR2, bloc 53, Pile 7, Sup. 421, 17 m2	12, Rue Banda Joseph (quartier Sangolo)	Madibou	GOMA Kefrène Egron
38	N° 5404 du 18/02/20	Section AB, bloc 72, Piles 1bis, Sup.220,43 m2	1bis, Rue Philippe Mani (qtier Mansimou)	Madibou	DEFOSSE Julien Daniel Borris
39	N° 6867 du 12/08/22	Section AB, bloc 71, Piles 03, Sup.184, 88 m2	4, Rue Tsinsani Enoch qtier Mansimou	Madibou	DEFOSSE Julien Daniel Borris
40	N° 6934 du 19/09/22	Section P13C (ex P13); bloc 82 (ex 50), Pile 6 (ex 637), Sup 408, 67 m2	637 Rue Embingou	Moungali	GOLENGO Regis Paul
41	N° 6764 du 07/06/22	Section C2, bloc 70, Piles 14, Sup.227, 30 m2	Case 517(qtier Mpissa)	Bacongo	GANDOULOU MAYILA Rivelly Trancart Juvet
42	N° 6496 du 09/12/21	Section AB, bloc 86, Piles 26 bis, Sup.176, 37 m2	15, Rue Alphonse Mouyokolo	Madibou	BIKAKOUDI MIANTOUDILA Ruth Clarissa et BIKAKOUDI MIANTOUDILA Danielle Joy Ginah
43	N° 6729 du 18/05/22	Section BH2, bloc 58, Piles 7, Sup 545, 98 m2	Rue Dianzenza (Qtier Massissia)	Madibou	BABINGA Jean Louis
44	N° 29180 du 13/09/22	Section I, bloc 39, Piles 5 (ex 170), Sup 889,16 m2	170 Rue des Fleurs (centre-ville)	Bacongo	Enfants NDOUDI
45	N° 6844 du 27/07/22	Section BD3, bloc 22, Piles 6 bis et 8, Sup 499, 19 m2	Rue Cité Bethel (Q nkombo Matari)	Djiri	Enfants ILOKI
46	N° 6583 du 04/02/21	Section AL, bloc 63, Pile 4, Sup 267, 19 m2	52, Rue Loutété (Qtier Moutabala)	Mfilou	MOULOUNDOU Brice Gervais

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière.

Pour l'insertion légale
Alban Pie X OTORO
Inspecteur Principal des Impôts

Fait à Brazzaville, le 25 octobre 2022

COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS DES MOINS DE 23 ANS

A cause d'un score piège, le Congo risque de souffrir à Radès !

Les Diables-Rouges U23 ont battu leurs homologues de Tunisie, dimanche 23 octobre 2022, au Stade Président Alphonse Massamba-Débat : 1-0. L'unique but de la rencontre est l'œuvre du jeune attaquant Deo Gratias Gloire Bassinga, d'une bicyclette dès la première minute de la partie. Il y a longtemps qu'on n'avait vu pareil chef-d'œuvre dans le temple du football congolais. C'est une victoire, au fond, très attendue. Parce qu'on savait les jeunes Congolais capables d'exploit. Mais il est bien mince. Il est, pour tout dire, presque inachevé. Le public congolais le voulait, en effet, ample, nette, tranchante à domicile. Pour éviter aux Diables-Rouges U23 d'éventuels gros ennuis au Stade de Radès, à Tunis, ce dimanche 30 octobre pour la manche retour de ce deuxième tour des éliminatoires. Les Aigles de Carthage auraient pu, eux aussi, égaliser. Et on ne trouverait rien à y redire. Ils



Une poussée rageuse de l'arrière gauche offensif congolais Ernest Malonga

se sont, hélas, heurtés à deux obstacles de taille : leur propre «petit jeu» fait de redoublement de passes et un peu le gardien congolais Giscard Mavoungou. Parfois le regroupement défensif des défenseurs autour de ce dernier. Les rares interventions de celui-ci ont éloigné les Tunisiens de l'égalisation. Au vu de la prestation de ses poulains, l'entraîneur des U23

Tunisiens ne dissimule plus ses sentiments. Il rêve maintenant d'une remise des pendules à l'heure rapide au Stade de Radès, avant de faire la différence. Tout cela peut se résumer en une élimination éclair des Congolais. Les paroles du coach tunisien pleines d'assurance résonnent très fort comme une menace aux oreilles des Diables-Rou-

ges U23. Elles constituent à n'en point douter un sérieux coup de semonce pour leur staff technique. Mais suffit-il d'être optimiste pour que l'adversaire s'écroule tel le mur de Jéricho?

Les Congolais sont avertis sur les intentions des Tunisiens qui ont un grand défi à relever. Moins d'une semaine suffira-t-elle à parfaire leur cohésion et l'envie de marquer un second, voire un troisième but qui ont paru un peu préoccupantes dimanche dernier? L'entraîneur Cyril Ndonga a quelques jours seulement pour y répondre. Parce que technique, condition physique et préparation psychologique conditionnent le succès. Aussi le score «rabougrri» de l'aller devrait-il être un souci pour lui et en appeler à une prise de conscience collective. Il en faut bien pour la suite de la compétition...

Jean ZENGABIO

JEAN-MICHEL MBONO REPOND A VOS QUESTIONS

Cet espace est réservé aux questions que bon nombre de férus du football se posent sur divers sujets. Jean-Michel Mbono "Sorcier", véritable légende vivante du ballon rond congolais et africain, les a répertoriées et y répond volontiers.

***Quelle action faut-il entreprendre pour les joueurs évoluant à l'étranger ?**

****Jean-Michel Mbono:** Ils sont nombreux ! Quelques-uns



moins connus que d'autres. Il faut arriver à confectionner un répertoire de tous les footballeurs qui évoluent dans des clubs professionnels aussi bien en Afrique, en Europe, en Asie qu'en Amérique. Il est très important de connaître nos ambassadeurs du football qui font rayonner le drapeau national aux quatre coins du monde.

***Que dites-vous sur le Ballon d'or africain ?**

****Jean-Michel Mbono :** Je dis franchement que le système de désignation du Ballon d'or africain en vogue et notamment à la CAF paraît quelque peu subjectif, dans la mesure où les entraîneurs africains à qui incombe cette délicate mission, ne disposent pas de moyens subséquents pour suivre les performances des joueurs. Tout au plus, s'en réfèrent-ils seulement aux médias européens (français surtout) qui, il faut le relever se limitent à donner l'écho de deux ou trois joueurs évoluant en Hexagone. Une sorte de grenouillage qui amène à l'ignorance des valeurs entières en Afrique. La logique voudrait que le Ballon d'or africain soit exclusivement le joueur évoluant en terre africaine que les entraîneurs sélectionneurs doivent réellement suivre à travers les différentes compétitions continentales (Coupes des clubs, CAN et CHAN) pour avoir la chance d'opérer des choix rimant avec des critères objectifs. Il est absurde que le Ballon d'or africain soit choisi en Europe. Il faut leur chance aux footballeurs du terroir étant donné que les Africains de la diaspora ont déjà, le singulier privilège de disputer aux Blancs le titre de Ballon d'or européen. Imaginons-nous un instant le Ballon d'or européen revenant à un Européen évoluant en Afrique ? Pourquoi, ne pas avoir deux Ballons d'or africains: un Ballon d'or africain évoluant en Europe et un Ballon d'or évoluant en Afrique?

(A suivre)

PROFESSIONNALISATION DU FOOTBALL CONGOLAIS

L'initiateur prié de revoir sa copie

La société United World voudrait professionnaliser les championnats d'élite. Son premier grand oral de présentation du projet n'a pas totalement convaincu les dirigeants. Ces derniers ont demandé à ce que les échanges se poursuivent sur certains aspects qui n'ont pas été clarifiés et ceux qui divisent.

Au départ il s'est agi d'un accord de principe entre le ministère en charge des Sports et la société United World SA. Visant à refaire du Congo un grand pays de football, le Ministère a confié à cette société l'élaboration du projet de professionnalisation des championnats nationaux des Ligue 1 et 2. Informé de cet accord que la tutelle ministérielle lui a soumis pour approbation, la FECOFOOT a demandé l'avis des premiers concernés, les clubs et d'autres partenaires (Ligues départementales, Ligue nationale, etc.) au cours d'une rencontre qui s'est tenue le 18 octobre dernier à Brazzaville.



Les experts de la société United World SA et Jean Guy Blaise Mayolas (au centre)

Dans sa présentation sur papier, la professionnalisation des championnats d'élite se traduirait, selon les experts de United World, par la modification de la formule des compétitions, la dotation en équipements et par une augmentation des revenus des clubs que la société et les éventuels sponsors leur apporteraient.

Pour la Ligue 1, par exemple, chaque club recevrait 18 millions de francs CFA pour les frais de participation, l'équipe championne percevrait un chèque de

80 millions de francs CFA, et les autres seraient primés en fonction de leur classement. Les frais de transport des équipes dans les deux villes retenues seraient pris en charge par l'opérateur saoudien.

Certains dirigeants de clubs voient le projet initié par la société United World SA comme une vaine, une véritable utopie dans le contexte actuel, d'autres comme l'avènement d'une organisation parfaite. Mais aucun accord n'a pu être trouvé ni concernant les

chiffres proposés, ni à propos de garanties (comme l'accès à la protection sociale des joueurs, des autres acteurs des clubs, et autres corps de métiers) associées au nouveau statut des championnats. Un accord serait-il trouvé prochainement? Bien malin qui peut l'affirmer.

G.-S.M.

FOOTBALL

Ligue 1 : JST et BNG démarrent en fanfare

La saison 2022-2023 de la Ligue 1 congolaise a débuté mardi 25 octobre 2022 par deux victoires retentissantes, celles de JST et BNG aux dépens, respectivement, de l'AS Otohô et du CARA.

L'exercice s'annonce passionnant avec quatorze prétendants affirmés qui devraient se livrer une lutte sans merci pour le trône de champion du Congo. Parmi eux, Diables-Noirs et l'AC Léopards de Dolisie, respectivement deuxième et troisième de la défunte saison auraient de sacrés arguments pour se battre pour le titre. Tenant du titre, l'AS Otohô compte réaliser ce qu'aucun club n'a pu réaliser: gagner six fois de suite le championnat. Depuis plusieurs années, les clubs les plus en vue et les plus entreprenants sur le recrutement arrivent à tirer leur épingle du jeu. Mais Inter Club,



Une défaite, d'entrée, pour l'AS Otohô d'Oyo (Ph. d'arch.)

CARA, JST, tous de Brazzaville, V.Club-Mokanda de Pointe-Noire, Etoile du Congo et FC Kondzo sont surmotivés à brouiller les cartes. JST n'est-elle pas aller battre AS Otohô (2-1) à Owando? BNG

a, de son côté, surpris le CARA qu'il a défait par 2-1. C'est donc une nouvelle saison excitante en perspective pour la Ligue 1. Cet exercice sera, à n'en pas douter, très disputé.



CENTRE DE FORMATION ET D'INFORMATION SUECO
ECOLE CONVENTIONNEE

ANNONCE SUECO

Vous propose des formations:

- *CAP EN:**
 - Hôtellerie
 - Cuisine
- *A LA CARTE EN:**
 - Gestion des stocks
 - Gestion administrative
 - Informatique
 - Anglais
- *BTS ET LICENCE PRO EN:**
 - Comptabilité et Gestion des Organisations
 - Management des Ressources Humaines
 - Marketing et Actions Commerciales
 - Assistance de Direction
- *BP EN:**
 - Maintenance Informatique et Réseau
 - Analyse financière
 - Gestion d'Entreprise
 - Comptabilité
 - Transit
 - Réseaux et Télécommunications
 - Génie Logistique et Transport
 - Banque et Finances
 - Pâtisserie
 - Secrétariat Bureautique

Pour toute information complémentaire, nos portes sont toujours ouvertes de lundi à vendredi, de 8h à 21h et samedi de 8h à 15h.

SUECO est situé derrière la Direction Départementale de E2C Pointe-Noire.

Contacts: suecoec@yahoo.fr

Tél.: (242) 06 679 12 91/06 654 51 93



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE
ET DE LA RELANCE

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE «EOG 6,25% NET 2022-2028»

ÉMETTEUR : ÉTAT GABONAIS

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION : DU 20 AU 28 OCTOBRE 2022

MONTANT DE L'EMISSION :

175

MILLIARDS DE FCFA

TAUX D'INTÉRÊT : *

6,25%

* EXONÉRÉ D'IMPÔT POUR TOUS LES RÉSIDENTS
DE LA ZONE CEMAC



OPM

RENTABILISEZ VOTRE PLACEMENT

ARRANGEUR & CHEF DE FILE	CO-ARRANGEURS	CO-CHEF DE FILE	COTATION
SYNDICAT DE PLACEMENT			

www.empruntobligatairegabon2022.com

Nombre de titres : 17 500 000 d'obligations. Valeur nominale : 10 000 FCFA. Minimum de souscription : 50 titres.
Amortissement : Linéaire cinq (5) ans et un différé d'un (1) an. Maturité : Six (6) ans. Conformément aux dispositions régissant l'Appel Public à l'Épargne sur les marchés financiers de la zone CEMAC. Cette opération a été enregistrée par la Commission de Surveillance du Marché Financier Centrale (COSUMAF) sous le numéro COSUMAF-APE-04|22